

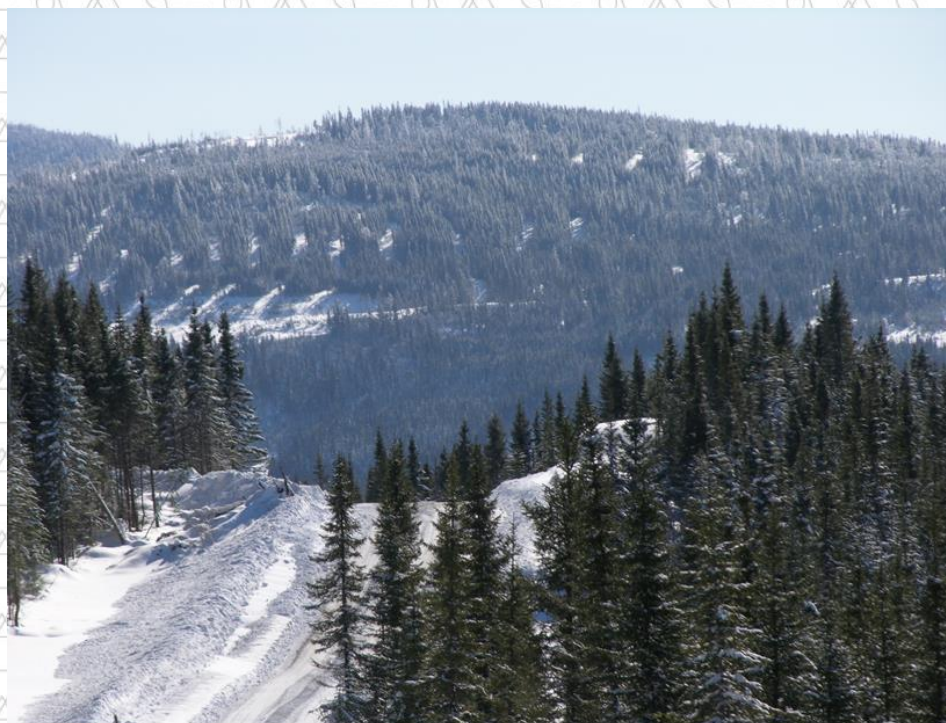
Rapport de suivi de la consultation publique

**PAFIO CAPITALE-NATIONALE ET
PLAN D'AMÉNAGEMENT SPÉCIAL DE RÉCUPÉRATION DE
BOIS AFFECTÉS PAR LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE
L'ÉPINETTE (TBE) AU BAS-SAGUENAY**

**Unités d'aménagement
031-71, 031-53 et 033-51**

26 OCTOBRE – 19 NOVEMBRE 2020

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS



Remerciements

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé, par leurs commentaires, à cette consultation publique.

Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction générale du secteur central
**Direction de la gestion des forêts de la
Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches**
5700, 4^e avenue Ouest, local F-316
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 643-4680
Courriel : capitale-nationale.foret@mffp.gouv.qc.ca

Photographie de la page couverture

Gilbert Massicotte (Unité de gestion de Portneuf-Laurentides-et-Charlevoix)
Direction de la gestion des forêts de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Diffusion

La version intégrale de ce document est accessible uniquement sur le site Web du Ministère :
<https://mffp.gouv.qc.ca/rapports-consultations-plans-damenagement-forestier-integre/>.

© Gouvernement du Québec

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

ISBN (PDF) : 978-2-550-90534-9

Table des matières

1. Contexte	1
2. Objectifs de la consultation publique.....	2
3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique	3
4. Principaux commentaires reçus	4
5. Conclusion	77
Annexe 1 : Commentaire du regroupement des villégiateurs des lacs Potvin et Double et des trappeurs du territoire visés par le PAS.....	78
Annexe2 : Réponse du MFFP au commentaire du regroupement des villégiateurs des lacs Potvin et Double et des trappeurs du territoire visés par le PAS.....	79

1. Contexte

La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (L.R.Q., c. A-18.1), adoptée en mars 2010, accorde au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs la responsabilité d'élaborer des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux (PAS). Elle exige également que « les plans d'aménagement forestier intégré fassent l'objet d'une consultation publique menée par celui de qui relèvent la composition et le fonctionnement de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) ou, le cas échéant, par la municipalité régionale de comté à qui en a été confiée la responsabilité en vertu de l'article 55.1. ». Dans la région de la Capitale-Nationale, c'est la Municipalité régionale de comté (MRC) de Portneuf qui a cette responsabilité.

Celle-ci a tenu, en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) du Québec, une consultation publique sur le PAFIO Capitale-Nationale et sur le plan d'aménagement spécial de récupération de bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) au Bas-Saguenay selon les dispositions convenues, en se basant sur le *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux*.

2. Objectifs de la consultation publique

La consultation publique s'est tenue du 26 octobre au 19 novembre 2020. Durant cette période, la population a été invitée à émettre ses commentaires sur le PAFIO Capitale-Nationale et sur le plan d'aménagement spécial de récupération de bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette du Bas-Saguenay, lequel comprend les secteurs d'intervention potentiels (SIP) des travaux commerciaux (travaux impliquant de la coupe de bois) ainsi que la localisation des chemins et des autres infrastructures à construire ou à améliorer.

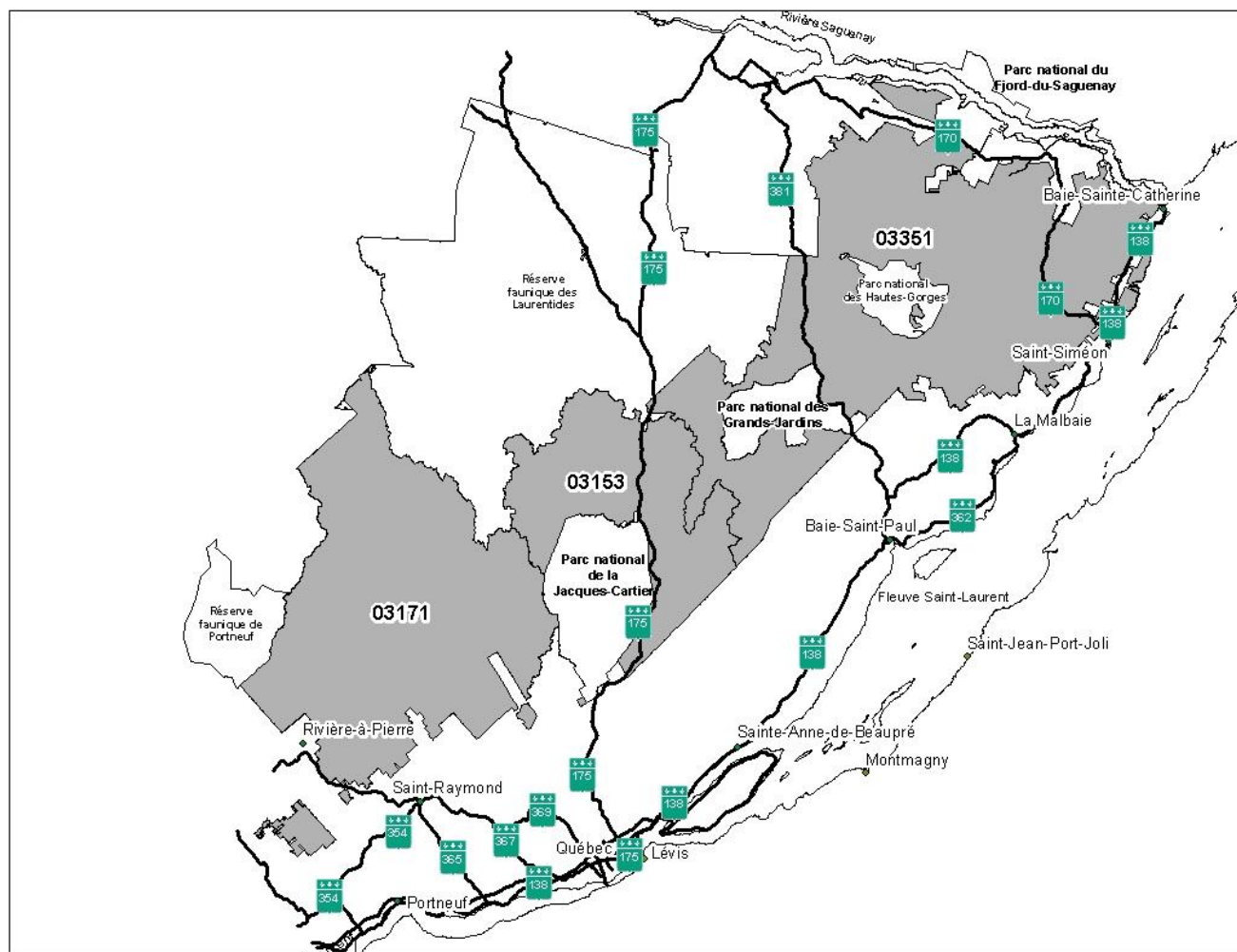
La consultation publique avait comme objectifs de :

- favoriser une meilleure compréhension, de la part de la population, de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification opérationnelle de l'aménagement forestier;
- permettre à la population de faire connaître ses intérêts, ses valeurs, ses préoccupations et ses besoins;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources forestières et du territoire public;
- permettre au ministre de prendre des décisions éclairées en matière d'aménagement durable des forêts.

3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique

La carte 1 illustre le territoire soumis à la consultation publique.

Carte 1 – Unités d'aménagement de Portneuf (031-71), Laurentides (031-53) et Charlevoix (033-51)



4. Principaux commentaires reçus

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les commentaires reçus pendant la consultation et les réponses de l'Unité de gestion (UG) de Portneuf-Laurentides-et-Charlevoix.

Tableau 1 : Commentaires reçus du public et réponses fournies par le MFFP

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
1	031-71	Particulier	Chantier Trois Petits Lacs Étendue exceptionnelle d'un peuplement mature de végétation potentielle RS5 (pessière rouge à sapins/sapinière à épinettes rouges). Possible forêt ancienne à signaler à l'équipe des EFE de Normand Villeneuve. La raréfaction progressive de telles forêts est principalement due à des actions sylvicoles inadaptées à l'EPR pour laquelle des planifications de révolution de 100 ans n'ont rien à voir avec la longévité (400 ans) de l'EPR. Il s'agit de peuplements qui se prêtent à des conduites sylvicoles en futaie irrégulière par jardinage ou coupes progressives irrégulières à couvert permanent, et non à des coupes progressives régulières par mini-bandes, encore moins des coupes totales. Voir recommandations sylvicoles de Patricia Raymond (DRF, MFFP). Nécessite machinerie forestière du XXI^e siècle (genre Ponsse avec mât long pour interbande beaucoup plus large que les designs usuels en sapinière). Il ne s'agit pas de forêts boréales. Il s'agit de forêts tempérées aux cycles de feu > 1 000 ans. Et la TBE ainsi que les chablis partiels favorisent des rétentions de vétérans qui atteignent plus de 250 ans d'âge en quantité et densité tels que ses arbres ne sont pas des reliques d'exception, mais constituent la base même de la résilience de forêts conifériennes structurées dont le comportement de régénération	L'épinette rouge est considérée, par le MFFP, comme une essence en raréfaction sur le territoire de Portneuf. Un enjeu de composition forestière et de raréfaction est d'ailleurs présenté en ce sens dans le Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2018-2023 — UA 03171 (PAFIT). Dans ce contexte, les peuplements contenant un volume relativement important d'épinette rouge (de l'ordre de 25 % et plus) sont systématiquement traités en coupe partielle. Ainsi, pour répondre à la préoccupation du participant, aucune coupe de type « coupe totale » n'est réalisée dans ce type de peuplement. Aussi, comme indiqué dans le PAFIT, une série d'autres mesures sont mises en place pour favoriser le maintien de cette essence.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			s'apparente aux BJR-MJ2. La planification de révolution sur 100-150 ans ne colle pas à l'autécologie de l'EPR. Je demande que soit justifiée l'intention d'y pratiquer une coupe totale. Chantier Morasse Ce peuplement semble comporter au moins 20 % de ST en épinettes rouges. Est-ce que l'effort de diagnostic sylvicole et le type d'intervention de récolte qui sera appliqué dans cette coupe de régénération est ici le même que ce qui sera déployé dans les peuplements comparables du Chantier du lac Bleu? Est-ce qu'un incitatif est déployé dans le sud de l'UA 031-71 (particulièrement Perthuis et Mauvaise) pour que les entrepreneurs forestiers mandatés soient dotés de machineries forestières aptes à assurer la protection de suffisamment de semenciers de qualité (leur âge minimal, leur dimension minimale, et combien par hectare?) par hectare et la plupart des gaules d'épinettes rouges préétablies? Y a-t-il cohérence entre ce qui est réalisé dans ce type de peuplement dans les forêts publiques de Portneuf et ce qui se fait dans des peuplements similaires, en forêt publique, dans la Basse-Mauricie? Quels sont les protocoles d'inventaires de planification d'interventions? Comment les forestiers sur le terrain repèrent-ils les secteurs avec déficit de régénération d'EPR préétablies? Y a-t-il localisation des aires où se concentrent des gaules préétablies en vue de leur protection lors des interventions? Quelle largeur de sentiers de débusquage est tolérée? Quelle largeur de forêt résiduelle entre les sentiers de débusquage est tolérée? Quel délai avant de revenir récolter dans les coupes partielles? Comment est interprétée la recommandation fondamentale faite par Mathieu	Comme mentionné ci-dessus, l'épinette rouge est considérée, par le MFFP, comme une essence en raréfaction sur le territoire de Portneuf et plusieurs mesures sont mises en place pour en assurer le maintien. Dans le contexte où l'utilisateur a de nombreuses questions concernant l'aménagement de cette essence, une invitation lui a été transmise pour entrer en contact directement avec l'aménagiste du Ministère.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			Fortin (2003), à savoir que le diamètre à hauteur de poitrine minimal de récolte des épinettes rouges devrait être de 35 cm dans le Québec méridional? Ces questions s'appliquent aussi aux autres aires prévues en coupe de régénération où il y a au moins 20 % de ST en épinettes rouges. J'aimerais aussi être informé de la stratégie de maintien des EPR dans les peuplements mixtes à dominance feuillue (généralement de végétation potentiel MJ2) qui sont omniprésents dans le vaste chantier du lac Morasse.	
2	031-71	Particulier	Chantier lac Bleu L'Association de la montée du lac Bleu demande que soit analysée le lien hydrographique entre le bassin versant du lac Bleu et toutes les aires d'interventions potentielles qui apparaissent ici sous le nom « chantier du lac Morasse » ainsi que les chantiers déjà prévus dans le PAFIT 2018-2023 (chantier lac à l'Ours et chantier du lac Bleu), dont la coupe de régénération que nous pointons ici par ce commentaire. Il nous semble qu'une partie du vaste chantier Morasse implique une partie du bassin hydrographique du lac Bleu. L'Association craint l'amplification des crues printanières et automnales et que cela puisse se traduire par des bris importants à l'une ou l'autre des infrastructures que traverse l'émissaire du lac Bleu. Elle demande que lui soit communiqués les résultats de modélisation des conséquences sur le débit de l'émissaire du lac Bleu du cumul des coupes qui seront réalisées dans le bassin versant du lac Bleu, soit les chantiers du lac à l'Ours, du lac Bleu et du lac Morasse. Elle demande qu'une démonstration soit faite qu'il y aura des actions préventives suffisantes quant à l'amplification des moments de crues qui seront vécues pendant un	Le MFFP est en contact avec l'Association des propriétaires de la montée du lac Bleu (APMLB) depuis mars 2017. Il s'est engagé à le contacter lorsque la planification du chantier du lac Bleu sera plus avancée (inventaires sur le terrain réalisés et résultats analysés). À ce moment, les superficies effectivement ciblées par la récolte et le type de traitement seront connues et présentées à l'APMLB. Pour ce qui est des conséquences « hydrographiques » possibles des autres chantiers (lac à l'Ours et lac Morasse) sur l'émissaire du lac Bleu, il ne peut y en avoir, puisque ces chantiers sont localisés à l'intérieur de bassins versants aucunement liés à celui du lac Bleu. À cet effet, une cartographie du bassin versant du lac Bleu et des bassins versants adjacents a été transmise au participant.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			nombre d'années réalisme estimé (le temps que la végétation forestière dans les chantiers au sein du bassin versant se soit suffisamment rétablie pour permettre une température de la fonte des neiges et un effet tampon des grosses averses automnales). Entre le lac Bleu et la route 367, il y a 6 infrastructures de traverse de l'émissaire du lac Bleu (4 en amont du Petit lac Gérard et 2 en aval); 5 sont privées tandis que celle plus en aval est municipale (constituées de 2 grosses calvettes qui remplacent depuis quelques années ce qui a été détruit par un coup d'eau conséquent aux averses torrentielles liées aux restes d'un ouragan majeur). Déjà, les crues subites d'importance surviennent de plus en plus souvent et montrent que la plupart des infrastructures en place ne prévoient pas beaucoup de marge supplémentaire quant aux débits qu'elles peuvent contenir. Le bassin versant du lac Bleu est petit et très réactif; il est reconnu comme tel par la CAPSA (organisme de bassin versant : rivières Saint-Anne, Portneuf et secteur La Chevrotière). Rapportant les recommandations de son directeur, l'hydrologue forestier Sylvain Jutras, Stéphane Blouin (CAPSA), lors d'une rencontre conjointe avec l'Association des propriétaires de la montée du lac Bleu, tenue avec Paul Bouchard ing.f. en mars 2017, avait clairement signifié ses appréhensions quant aux conséquences possibles sur les débits printaniers et automnaux tels qu'ils se comporteront vraisemblablement pendant plusieurs années si l'aire équivalente de coupe dépassait 40-50 % de la superficie émergée du bassin versant du lac Bleu.	

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
3	031-71	Particulier	[X] demande à obtenir de l'information concernant les peuplements dominés par l'érable pour être en mesure de commenter ce qui l'intéresse, soit les érablières potentielles.	Le 2020-11-18, pour répondre au besoin du participant, une série de cartes lui sont transmises. Ces cartes montrent les endroits où des peuplements dominés par l'érable (à sucre et/ou rouge) se superposent aux zones d'intervention potentielle de récolte soumises à la consultation.
4	031-71	Particulier	Chantier Lévesque Préoccupé par les coupes totales qui pourraient être réalisées dans le bassin versant du lac Clair, comme celles qui ont eu lieu en 1999 et qui ont perturbé le milieu, dont l'ensablement du lac et la destruction de l'ancien sentier qui menait au lac Poissonneux et qui a été utilisé pour camionner le bois.	Une carte du secteur est préparée à l'intention du participant. Cette carte montre qu'aucune coupe n'est prévue dans le bassin versant immédiat du lac Clair.
5	031-71	Particulier	Chantier Hélène (lac Hélène) Les propriétaires ont reçu une lettre et souhaitent connaître où se situent les opérations par rapport à leur chalet. Ils veulent que leur prise d'eau soit protégée. Ils ont mentionné avoir eu une mauvaise expérience dans le passé à ce sujet. Leur chalet se situe au lac Hélène (chantier Hélène), dans la Zec Batisca-Nelson. Ils n'utiliseront pas Internet pour formuler leurs commentaires dans le cadre de la présente consultation.	Une carte du secteur a été présentée : les données de localisation de la prise d'eau (et/ou de la ligne d'eau) ont été obtenues et les mesures nécessaires seront prises pour en assurer la protection.
6	031-71	Particulier	Chantier Pévy (environ du lac Leclerc) Le chalet se situe en bordure du lac Leclerc, dans la zec de la Rivière-Blanche (localisation précise à valider). La préoccupation concerne la protection de la prise d'eau.	Après validations auprès des propriétaires, il est constaté que le chalet se situe effectivement sur le bord du lac Leclerc, mais il s'agit du lac Leclerc de la zec de la Rivière Blanche et non celui de la zec Batisca-Nelson. Dans ce contexte, le chantier dont il est question ici est le chantier Pévy et non le chantier Hélène.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
				Enfin, à la suite d'échanges de courriels, les renseignements relatifs à la localisation de la prise d'eau et de la ligne d'eau ont été obtenus et les mesures nécessaires seront prises pour en assurer leur protection.
7	031-71	Club Donnacona	Chantier lac Rigali (lac du Sauvage) Un des aspects à craindre est l'exploitation forestière à flanc de colline (section de l'aménagement forestier partiel prévu non loin du lac Sauvage, voire presque en bordure du lac Sauvage). L'endroit est très en pente, et avec les pluies plus fortes causées par les changements climatiques, l'exploitation forestière et l'aménagement de chemins d'exploitation pourraient amener plus de sédiments dans le lac. Une importante bande de protection riveraine devrait être prise en compte pour l'exploitation forestière dans ce secteur. Par ailleurs, l'aménagement de chemins forestiers pour l'exploitation de la forêt pourrait amener, après exploitation, plus de circulation. Afin de pouvoir jouir de la quiétude des lieux, l'aménagement des chemins d'exploitation devrait se faire de sorte à se raccorder le moins possible aux chemins existants. Le chemin d'exploitation principal devrait idéalement se situer sur le versant sud de la colline identifiée par ce commentaire et ne pas faire de boucle sur le versant nord. Il appert qu'une zone dénommée REC/f-13 entoure le plan d'eau du lac Sauvage sur une grande proportion. Une partie de la zone en vert sur la carte de la consultation recoupe cette zone Rec/f-13. Cette zone est classée comme étant forestière et récréative et est constituée en majeure partie de la zone riveraine du plan d'eau. Il est donc étrange	Une réponse par courriel a été transmise au participant concernant chacune des préoccupations exprimées durant la consultation. Des éléments cartographiques ont également été transmis pour apporter certaines précisions aux réponses données par l'aménagiste.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			que l'exploitation forestière puisse être entrevue par le MFFP dans ce secteur.	
8	031-71	Particulier	Chantier Pauvre (lac Pauvre) Souhaite connaître les dates prévues pour les coupes. Inquiet de la quantité de coupes près de son chalet (chalet localisé à l'extrémité ouest du lac Pauvre).	Conversation téléphonique et transmissions d'information par courriel. L'aménagiste informe le villégiateur. Il n'y a pas de coupe totale prévue dans l'environnement direct du lac Pauvre et de part et d'autre du chalet du villégiateur. Par ailleurs, la source d'eau potable, située au pied de la montagne localisée directement au sud du lac Pauvre, a été portée à l'attention du MFFP. Celui-ci en assurera la protection en évitant de planifier des interventions qui pourraient en compromettre la pérennité.
9	031-71	Particulier	Chantier Pauvre (lac Pauvre) Préoccupation concernant la prise d'eau située à 75 pieds de son chalet et du lac (seul chalet localisé sur la rive est du Petit lac Pauvre).	Conversation téléphonique avec l'aménagiste. Pas de préoccupation au-delà de la « citerne » d'eau transportée sur la montagne et installée derrière le chalet. Aucune coupe n'est prévue dans ce secteur.
10	031-71	Particulier	Chantier Rigali (lac de la Montre) Préoccupation par rapport aux types de coupes et par rapport à la zone de protection de leur chalet. Préoccupation par rapport à la protection de la source d'eau et de la ligne d'eau. Enfin, préoccupation et crainte que les chemins construits pour la récolte créent une connexion avec les chemins privés localisés du côté ouest du lac du Sauvage (crainte de perte de quiétude qui aurait été liée à la circulation de VTT).	L'aménagiste contacte les villégiateurs pour obtenir davantage de détails quant à leurs préoccupations. Par des échanges de courriels et de cartes, la prise d'eau et la ligne d'eau sont localisées précisément pour en assurer la protection. Les cartes échangées précisent également que les coupes seront des coupes partielles. Par ailleurs, l'aménagiste assure qu'il n'y aura pas de lien avec les chemins privés localisés sur la rive ouest du lac du

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
				Sauvage. Le bois sortira par le sud, sur des chemins en forêt publique.
11	031-71	Particulier	Zec de la Rivière-Blanche no bail [X], rivière aux Éclairs. Ne pas bûcher près des chalets, à 1 000 pi, faire du martelage à 1 km bail, nom [X].	Le villégiateur sera contacté, par l'aménagiste, pour obtenir plus de détails quant à ses préoccupations, lorsque la planification des chantiers de ce secteur sera plus avancée.
12	031-71	Particulier	Chantier lac Rigali (lac Miroir) Je suis propriétaire d'un chalet aux 2 lacs Miroir no de client [X], no de dossier [X]. J'ai une ligne d'approvisionnement en eau pour mon chalet. J'ai un tuyau qui part d'un réservoir à 350 pi derrière mon chalet dans la zone des travaux (j'ai fait un point sur la carte), c'est un tuyau de 1 po au sol. Si les travaux se font l'hiver, je n'aurai probablement plus d'accès en motoneige parce que le chemin va être ouvert, j'espère avoir un stationnement de déneigé près de l'entrée de mon chalet. J'aimerais aussi savoir la largeur de la bande riveraine qui ne sera pas bûchée sur le bord du lac. Merci de votre attention en espérant pouvoir parler à un représentant prochainement.	Contact établi avec le villégiateur. Le participant a clairement rubané sa ligne d'eau et mentionne que l'entrepreneur ne pourra pas la rater. Il est disponible pour faire une visite sur le terrain, au besoin. Des réponses à ses questions et à ses inquiétudes ont été fournies. Il est satisfait de la démarche.
13	031-71	Particulier	Chantier Pauvre (lac Pauvre) Camp de pêche localisé dans le coin sud-est du lac. Désire que l'aménagiste le rappelle afin d'avoir plus d'information sur les coupes prévues.	L'aménagiste informe le villégiateur. Il n'y aura pas de coupe totale dans l'environnement direct du lac Pauvre. S'il y a des interventions, ce sera de la coupe partielle.
14	031-71	Particulier	Chantier lac Pauvre (lac La Salle) Préoccupation par rapport à des coupes qui pourraient se réaliser dans l'environnement immédiat du chalet localisé au sud-est du lac La Salle.	L'aménagiste contacte le villégiateur pour obtenir davantage de détails quant à ses préoccupations. Celles-ci se limitent à la proximité des coupes par rapport au chalet. L'aménagiste l'informe que le <i>Règlement sur</i>

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
				<i>l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) prévoit une protection de 60 m sans coupe totale sur le pourtour des baux de villégiature (art.9). Il lui mentionne aussi que, dans le cas précis qui le concerne, les coupes les plus proches seraient localisées à plus de 300 m. Une cartographie du chantier, dans l'état actuel d'avancement de la planification, lui est transmise.</i>
15	031-71	Particulier	Lac des Coteaux Retransmission de la fiche produite lors de la consultation d'octobre 2017, concernant les chantiers Metcalf et Caribou. Le MFFP a toujours bien en main les commentaires formulés à cette époque, conformément à ce qui a été publié dans le Rapport de suivi des consultations publiques https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/RA_Suivi_Consul_PAFIO_R03_Oct-2018.pdf	Le MFFP a encore bien en main les commentaires formulés à l'époque de la consultation d'octobre 2017, conformément à ce qui a été publié dans le Rapport de suivi des consultations publiques et entend toujours procéder de la façon décrite dans ce rapport pour répondre aux besoins et aux interrogations des participants. Voir : https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/RA_Suivi_Consul_PAFIO_R03_Oct-2018.pdf .
16	031-71	Particulier	Lac Pauvre Dans le plan d'exploitation proposé, la modification faunique qui en découlera mènera nécessairement à la destruction de l'habitat de plusieurs espèces vivant à proximité du lac, notamment : 1) Le pygargue à tête blanche, espèce menacée, que l'on observe au lac Pauvre depuis seulement 5 ou 6 ans;	L'aménagiste informe le villégiateur. Il n'y aura pas de coupe totale dans l'environnement direct du lac Pauvre, soit entre le lac et l'ensemble des chemins qui le ceinturent. Par ailleurs, la source d'eau potable, située au pied de la montagne localisée directement au sud du lac Pauvre, a été portée à l'attention du MFFP. Celui-ci en assurera la protection en évitant de

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			2) Les grands hérons, observables depuis environ 15 ans et nidifiant annuellement sur la rive en face de l'îlot central; 3) Le balbuzard pêcheur, dont la nidification se fait également sur une rive touchée par le projet d'exploitation; 4) L'hirondelle rustique, autre espèce menacée au Canada et de retour au lac Pauvre après une trentaine d'années d'absence; 5) Sans nommer une foule d'autres oiseaux et animaux qui évoluent sur le pourtour du lac Pauvre dans un périmètre de 100 à 150 m. RECOMMANDATION : Que les chantiers forestiers de tout type, localisés dans le secteur du lac Pauvre de la MRC de Portneuf, ne puissent être réalisés à moins de 120 m des berges du lac. L'unité d'aménagement 031-71 dans le secteur du lac Pauvre comporte plusieurs conséquences sociales négatives : 1) En commençant par le désagrément temporaire causé par la tenue de chantiers forestiers perturbateurs à proximité de lieux de villégiature; 2) Par une perte de jouissance de lieux naturels en raison de leur altération profonde et durable; 3) Par une transformation drastique d'un paysage lacustre qui, en 2020, n'est pas désirable et devient de moins en moins acceptable socialement du fait qu'elle est causée par une action humaine. RECOMMANDATION : Que les chantiers forestiers de tout type, localisés dans le secteur du lac Pauvre de la MRC de Portneuf, ne puissent être réalisés à moins de 120 m des berges du lac : 1) Le site d'exploitation se trouve sur une zec qui, en vertu de l'article 128.7 (Section III Zec) de la <i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la</i>	planifier des interventions qui pourraient en compromettre la pérennité. Un courriel et une carte sont également transmis au villégiateur.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			<i>faune</i>, possède une affectation récréative. Cette affection récréative sera gravement et durablement altérée par les activités d'exploitation forestière du PAFIO 2018-2023 si celles-ci sont réalisées telles que proposées; 2) Le site d'exploitation inclut une vaste portion d'un plan d'eau, le lac Pauvre, et par conséquent comporte une zone écologique sensible; 3) Le lac Pauvre est, par ailleurs, un plan d'eau particulier du fait qu'il héberge sur ses rives boisées plusieurs chalets; il constitue l'une des quelques concentrations autorisées à la villégiature sur le territoire de la zec de la Rivière-Blanche. Selon l'information graphique disponible sur la carte interactive de la plateforme Web du MFFP : 1) Les chantiers forestiers projetés autour du lac Pauvre sont majoritairement illustrés en jaune. Or, la légende de la carte indique qu'il s'agira de coupes de régénération (CR), soit des exploitations intenses où plus de 50 % des arbres sont récoltés. Ce type d'activité laissera donc de grands vides sylvicoles à la plupart des endroits du site d'exploitation. L'impact sera donc grave et durable autour du lac Pauvre; 2) Les chantiers forestiers projetés semblent s'approcher de très près des berges autour d'une vaste portion du lac. On ne peut que se questionner sur les conséquences écologiques d'une telle approche d'exploitation. RECOMMANDATION : Que les chantiers forestiers de tout type, localisés dans le secteur du lac Pauvre de la MRC de Portneuf, ne puissent être réalisés à moins de 120 m des berges du lac. Si les villégiateurs de la zec de la Rivière-Blanche ne peuvent s'attendre à bénéficier des rendements	

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			économiques de l'exploitation forestière prévue par le PAFIO 2018-2023, ils ne devraient cependant pas s'attendre à en faire les frais non plus. Pourtant, par les caractéristiques du site touché et la nature de l'exploitation forestière projetée, les conséquences négatives suivantes peuvent facilement être anticipées : 1) Une dévalorisation de la valeur mobilière de leurs chalets en raison de la détérioration causée par la réalisation des chantiers sur le pourtour du lac Pauvre où ils se situent; 2) Une détérioration des chemins menant aux chalets causés par la machinerie lourde utilisée durant les opérations. Cette détérioration est clairement mise en évidence par les chantiers en cours dans le secteur du lac Roy de la zec. RECOMMANDATION : Que les chantiers forestiers de tout type, localisés dans le secteur du lac Pauvre de la MRC de Portneuf, ne puissent être réalisés à moins de 120 m des berges du lac.	
17	031-71	Particulier	Entrée secteur La Mauvaise, zec Batiscan-Neilson Juste pour vous mentionner que j'ai une valve rouge à 50 pi environ du chemin principal (chemin de la rivière Mauvaise) et 200 pi de tuyau noir qui longe le chemin perpendiculaire jusqu'en arrière du chalet.	Le participant a été informé que les mesures nécessaires seront prises pour assurer la protection de sa prise et de sa ligne d'eau.
18	031-71	Ass. plein air du Triton	Notre organisation est une jeune association qui pratique ses activités dans un rayon d'action d'une vingtaine de kilomètres autour du secteur Pearl Lake et parfois au-delà. Elle regroupe des amateurs et des passionnés d'activités de plein air non motorisées telles que le ski de fond, la randonnée, le canot, le vélo, la mycologie, l'ornithologie, la chasse et la pêche. Nos membres,	Un courriel détaillé répondant point par point aux interrogations a été transmis faisant état des obligations à respecter les différentes lois et les divers règlements, dont le RADF, et de respecter les usages forestiers ainsi que les mesures d'harmonisation convenues. L'association est invitée à

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			actuellement une cinquantaine, viennent d'un peu partout au Québec et sont adeptes d'une pratique écoresponsable de philosophie « sans trace ». Plusieurs explorent ce magnifique territoire depuis de nombreuses années. Nous nous sommes récemment regroupés et avons acquis un camp à proximité du lac aux Perles, aux abords de la rivière Batiscan aux fins de la pratique de nos activités. L'emplacement de notre camp nous permet d'accéder à un vaste territoire libre qui s'étend de la rivière Batiscan aux lacs Édouard et Trois Caribous. Ce territoire demeure relativement sauvage, authentique et fort diversifié quant à sa faune, sa flore, ses paysages et ses différents sites d'intérêt : plans d'eau, forêts anciennes, feuillues, portages ancestraux, etc. Dans un esprit de respect de la nature et des écosystèmes, nous souhaitons mettre en valeur ce territoire afin de permettre la pratique des activités non motorisées. La démarche que nous préconisons s'inscrit dans une approche plus large sur le plan du territoire. Par exemple, notre démarche s'effectuera en respect des aspirations de la Nation huronne-wendat dans le cadre de leur aire protégée, de la réserve de biodiversité du Triton projetée et voire, éventuellement, du développement de la Vallée du Bras-du-Nord. Au cours de la pratique de nos activités et de nos nombreuses sorties sur le territoire, nous avons pu observer et identifier de nombreuses espèces fauniques d'intérêt telles que faucons pèlerins, aigles royaux, pygargues à tête blanche, un habitat du butor d'Amérique ainsi que différentes espèces de salamandres. Nous avons également cru apercevoir un martinet ramoneur sans pouvoir le	rapporter les espèces fauniques aperçues. Il est fait mention que les entreprises forestières ont aussi l'obligation de respecter le RADF et que le Ministère effectue des visites de chantiers afin de s'en assurer.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			confirmer. Or, récemment, nous avons été informés de la volonté du Ministère d'ajouter des secteurs de coupes forestières directement dans le territoire concerné par les activités de notre association et par les démarches envisagées par cette dernière. Vous comprenez que de telles coupes projetées auront de lourdes conséquences sur les activités de notre association, par exemple sur les sentiers pédestres et les portages, mais également sur la valeur et l'intérêt général d'un tel territoire ainsi que sur la faune diversifiée et son habitat. En plus des impacts directs des activités forestières, l'ouverture de multiples chemins nous préoccupe, car cela aura nécessairement pour effet de faciliter l'accès à ce territoire aux usagers motorisés et bouleverser les écosystèmes, la faune et son habitat. En ce sens, nous souhaitons connaître et mieux comprendre les considérations suivantes : • Quelles ont été les activités effectuées par le Ministère afin de faire l'inventaire des espèces fauniques présentes sur le territoire visé par les ajouts? • Quelles sont les mesures prises ou envisagées pour protéger les espaces fauniques d'intérêt, vulnérables ou en périls? • De quelle façon le Ministère compte-t-il protéger les nombreux cours et plans d'eau de ce territoire et limiter les sédiments dus aux travaux forestiers? • Que se passera-t-il avec les nombreux chemins qui seront construits? Le Ministère compte-t-il les fermer par la suite, en limiter l'accès ou l'usage? • Quelles sont les mesures envisagées pour contrôler les activités des forestières et le respect des mesures et des conditions réglementaires ou imposées dans le cadre de leurs activités? Nous	

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			ne nous opposons pas au développement forestier, mais nous jugeons que les coupes forestières ne doivent pas être l'unique activité valorisée sur le territoire public. Dans l'attente de vos réponses, les soussignés demeurent disponibles pour toute question ou information concernant la présente.	
19	031-71	MRC de Portneuf	Nous constatons que les interventions forestières projetées respectent les objectifs véhiculés par le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC de Portneuf. Toutefois, certains secteurs où des interventions sont prévues dans le PAFIO sont reconnus comme étant des territoires d'intérêt naturel et esthétique dans le SAD. Il y aurait lieu de porter une attention particulière à ces sites en évaluant soigneusement l'impact des travaux de récolte envisagés sur la qualité générale des paysages pour ces espaces. Ces secteurs sont les suivants : • Le corridor panoramique de la rivière Batiscan (chantier Genetôt); • L'environnement du lac Bellevue (chantier Bellevue); • Le corridor panoramique de la route 2 de la réserve faunique de Portneuf (chantier Lévesque). D'autre part, nous observons que des interventions forestières sont également prévues à l'intérieur de certains espaces faisant l'objet d'une affectation forestière et récréative dans le SAD. Cette affectation vise la préservation du potentiel d'aménagement récréatif des plans d'eau indiqués dans le tableau ci-dessous sur une bande de 80 m de largeur.	Lors de l'élaboration de la planification forestière, les préoccupations exprimées par l'aménagiste de la MRC seront considérées et, au besoin, le MFFP entrera en contact avec ce dernier pour discuter de certaines particularités de la demande. En outre, les 3 territoires d'intérêt naturel et esthétique dont fait mention la MRC seront pris en considération au moment de l'élaboration des chantiers. Par ailleurs, l'affectation forestière et récréative de 80 m apparaissant dans le SAD a été captée comme « élément d'intérêt » par l'équipe de planification du MFFP, pour chacun des lacs ciblés par la MRC. Ainsi, pour ces bandes visant la préservation du potentiel d'aménagement récréatif des plans d'eau, le MFFP s'abstiendrait d'y prescrire des coupes de régénération, mais se garderait la possibilité d'y prescrire des coupes partielles.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			Dans ces secteurs (bande de 80 m), les coupes forestières devraient être réduites au minimum. En outre, une attention particulière devrait être portée à l'environnement des lacs Châteauvert, Coucou, Dugal, Pauvre, Fénelon, Fixem, Grandbois, Philosore et Poliquin qui font l'objet d'une utilisation récréative plus importante sur leur pourtour.	
20	031-71	Particulier	Chantier Pauvre (lac Pauvre) Je m'oppose fortement au plan tel que produit ici, pour les motifs plus détaillés que je vous expédierai prochainement. Principalement, les coupes envisagées détruiront le caractère fondamental de villégiature en milieu forestier rattaché au chalet. Dois-je rappeler que nos frais de location du fonds de terre pour occuper un territoire de villégiature ont quintuplé ces trois dernières années? Les coupes envisagées détruisent le paysage; ceci joint à la perte de qualité de l'environnement qui s'ensuit augmente de façon disproportionnée la différence entre le coût du bail et la qualité du secteur de villégiature où se trouve notre chalet. Sans compter les dommages à la faune dont je vous ferai part ultérieurement. On nous répondra que la coupe forestière favorise l'apport nourricier pour l'orignal, mais l'élan d'Amérique n'est pas le seul gibier vivant en forêt dans notre région. Très rapidement exprimé, et sans nous engager sur une position finale sur ce point, nous demandons qu'une bande riveraine forestière d'au moins 1 km autour du périmètre des hautes eaux lac soit respectée afin de préserver les caractéristiques du milieu habité au lieu de la très insuffisante bande riveraine de 10 m habituelle.	L'aménagiste transmet un courriel informatif visant à répondre aux nombreuses inquiétudes exprimées par les villégiateurs du lac Pauvre. Il y fait la distinction entre « planification finale » et « zone potentielle d'intervention », dont le but de cette dernière est de recueillir, le plus largement possible, les préoccupations des utilisateurs du territoire. Aussi, l'aménagiste mentionne que, spécialement pour ce chantier, aucune coupe totale n'est prévue dans l'environnement immédiat du lac Pauvre.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
21	031-71	Particulier	Chantier Pauvre (lac Pauvre) Je vous écris aujourd'hui pour vous faire part de mon inquiétude face au projet de coupe de bois autour de notre chalet au lac Pauvre sur la zec de la Rivière-Blanche. J'ai consulté le document des futurs plans d'aménagement forestier et je suis très inquiet des répercussions qu'aura la coupe à blanc prévue tout près de notre chalet familial! Je suis conscient que la coupe de bois est nécessaire, mais j'ose espérer qu'il y a moyen de minimiser l'impact en protégeant les abords de notre coin tranquille. Nous aimerions que le chemin secondaire menant à notre chalet soit préservé ainsi qu'une lisière de 200 pi de chaque côté. Nous apprécierions également une autre lisière de 200 pi tout autour du chalet pour être certains de garder le paysage que nous aimons tant, conserver notre intimité et couper le bruit de la route secondaire et des chalets voisins. Ça fait plus de 35 ans que nous passons nos étés et quelques moments en hiver à cet endroit et serions vraiment reconnaissants si nous pouvions conserver le paysage pour lequel mes parents ont eu un coup de cœur quand ils ont acheté notre chalet! Nous sommes également une famille qui adorons profiter de tout ce que la nature nous donne, ce qui ne sera plus possible si la forêt tout autour disparaît. Nous apprécions également profiter de la faune et de la flore environnante et serions vraiment désappointés de nous retrouver en plein milieu d'un lieu dépourvu d'arbres et de végétation! Nous aimerions également conserver la source d'eau située en face de notre chalet de l'autre côté du lac. C'est à cet endroit que nous allons chercher notre eau pour boire et pour	L'aménagiste transmet un courriel informatif visant à répondre aux nombreuses inquiétudes exprimées par les villégiateurs du lac Pauvre. Il y fait la distinction entre « planification finale » et « zone potentielle d'intervention », dont le but de cette dernière est de recueillir, le plus largement possible, les préoccupations des utilisateurs du territoire. Aussi, l'aménagiste mentionne, spécialement pour ce chantier, qu'aucune coupe totale n'est prévue dans l'environnement immédiat du lac Pauvre.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			cuisiner comme tous les autres propriétaires de chalets avoisinants et, pour être certains que la source reste saine, nous aimerions qu'un rayon de 150 pi soit protégé tout autour. Nous mettons tous nos espoirs dans votre compréhension face à l'inquiétude que nous ressentons face à cette déforestation et vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre requête en espérant que nos demandes seront entendues et exaucées!	
22	031-71	Particulier	Chantier Pauvre (lac Pauvre) Je viens tout juste d'être mise au courant des projets de coupe à blanc prévus dans la zec de la Rivière-Blanche. Je trouve ce projet abominable. Il ne devrait JAMAIS y avoir de coupe à blanc sur le bord d'un lac. N'importe quel lac. Mais en plus, il y a des quantités importantes de chalets à proximité de ces coupes. Je connais bien la forêt dans ce coin (lac LaSalle, lac Pauvre, lac Lietto, lac Haut, etc.) et les arbres sont à peine matures! Toute cette région a déjà été coupée il y a environ une trentaine d'années! Ayez le bon sens de mettre fin à ce projet qui n'a pas d'allure. La faune n'aura plus de place alors qu'elle recommençait tout juste à revenir. Pourquoi déboiser cet endroit encore et encore?	L'aménagiste transmet un courriel informatif visant à répondre aux nombreuses inquiétudes exprimées par les villégiateurs du lac Pauvre. Il y fait la distinction entre « planification finale » et « zone potentielle d'intervention », dont le but de cette dernière est de recueillir, le plus largement possible, les préoccupations des utilisateurs du territoire. Aussi, l'aménagiste mentionne, spécialement pour ce chantier, qu'aucune coupe totale n'est prévue dans l'environnement immédiat du lac Pauvre.
23	031-71	Particulier	Chantier Pauvre (lac Pauvre) Je suis l'heureux copropriétaire d'un chalet familial situé dans la zec de la Rivière-Blanche, plus précisément au lac Pauvre. Je suis cependant un peu moins heureux depuis que j'ai pris connaissance du plan d'aménagement forestier projeté pour notre secteur, lequel fait entrevoir un vrai massacre du paysage tel que nous l'avons toujours connu. Soyons clairs. Oui, nous avons besoin de l'exploitation forestière au Québec, cela est un fait indéniable. Je ne serais pas en accord	L'aménagiste transmet un courriel informatif visant à répondre aux nombreuses inquiétudes exprimées par les villégiateurs du lac Pauvre. Il y fait la distinction entre « planification finale » et « zone potentielle d'intervention », dont le but de cette dernière est de recueillir, le plus largement possible, les préoccupations des utilisateurs du territoire. Aussi, l'aménagiste mentionne, spécifiquement pour ce

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			avec quiconque clamerait le contraire. Cependant, effectuer des coupes à blanc en pleine zone de villégiature où il y a une multitude de chalets, des familles et de jeunes enfants soulève des questionnements dépassant la simple notion de régénération de la forêt. La zec est vaste. Le grand territoire permettrait aisément d'effectuer des coupes dans des secteurs pratiquement inhabités. Pourquoi s'acharner autour des lacs et des secteurs présentant l'une des densités de chalets les plus élevés dans la zec de la Rivière-Blanche? Je remarque également que les coupes forestières projetées menacent fortement la source d'eau potable située en face de notre chalet. Il est inconcevable pour une multitude de résidents de ne plus avoir accès à cette dernière. Des gens, d'aussi loin que le lac LaSalle, viennent y chercher l'eau nécessaire pour boire et cuisiner. En supplément l'hiver, cette eau est nécessaire pour les besoins sanitaires. Dans le respect des résidents, de la faune et de la flore, une multitude de facteurs devraient être pris en considération dans la planification de ces coupes : • Intimité entre voisins; • Exode d'une multitude de différentes espèces animales vivant dans le secteur; • Différentes espèces de champignons à maints endroits autour du lac Pauvre qui disparaîtront; • Coût de notre bail vs qualité de la villégiature avoisinante (baisse de la valeur foncière); • Bruit provenant des routes principales, accentué en cas de coupes.	chantier, qu'aucune coupe totale n'est prévue dans l'environnement immédiat du lac Pauvre.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			Pour toutes ces raisons, si des coupes devaient tout de même avoir lieu dans notre secteur, je vous demande de conserver minimalement une lisière intacte de 200 pi (0,06 km) tout autour de notre chalet, j'aimerais que le chemin secondaire menant à notre chalet soit préservé ainsi qu'une lisière de 200 pi de chaque côté, même chose pour la source d'eau en face de notre chalet. Prenant en considération toutes les angoisses ressenties par une multitude de personnes en relation avec la pandémie dans la dernière année, personne n'a besoin de voir leur sanctuaire de ressourcement menacé. C'est une question de bon jugement, de respect et de compréhension de la population.	
24	031-71	Particulier	Chantier Pauvre (lac Pauvre) Lorsque j'ai été mise au courant de la situation, je me suis dit que j'avais besoin de donner mon opinion sur celle-ci aussi. La première fois que j'y suis allée, j'avais 2 mois environ. Ce qui fait que je côtoie ce merveilleux endroit depuis maintenant 13 ans. Cet endroit me fait me sentir chez moi et ce serait extrêmement dommage de couper toute cette merveilleuse végétation autour de mon chalet. J'ai passé les plus beaux moments au monde à mon chalet et j'ai fait plein de belles choses comme une grosse cabane avec mes cousins, mon oncle et mon père, nous avons travaillé fort sur cela et elle se situe dans le bois. Ça me ferait extrêmement de peine de la voir détruite. Je comprends très bien que vous devez faire cela et que vous n'avez pas le choix, mais autant que ça? Durant le confinement, mon chalet a été la chose la plus réconfortante pour moi et ça m'a fait un bien fou d'aller là-bas, car j'avais l'intimité et le calme qu'il me fallait.	L'aménagiste transmet un courriel informatif visant à répondre aux nombreuses inquiétudes exprimées par les villégiateurs du lac Pauvre. Il y fait la distinction entre « planification finale » et « zone potentielle d'intervention », dont le but de cette dernière est de recueillir, le plus largement possible, les préoccupations des utilisateurs du territoire. Aussi, l'aménagiste mentionne, spécialement pour ce chantier, qu'aucune coupe totale n'est prévue dans l'environnement immédiat du lac Pauvre.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			Plus tard, ce sera moi qui aurai une partie du chalet avec probablement mon petit frère et mes cousins, j'espère au plus profond de moi que le chalet sera aussi beau et chaleureux que maintenant, c'est comme une 2 ^e maison pour moi. Seuls, ces arbres peuvent rendre le chalet aussi attachant et différent de la vraie vie. Alors, je vous en prie, ne gâchez pas ce magnifique endroit. Il est merveilleux à mes yeux et je l'aime de tout mon cœur.	
25	031-71	Particulier	Chantier Pauvre (lac Pauvre) Après avoir consulté la carte des futurs plans d'aménagement forestier, il semble que la coupe de bois à blanc (en jaune sur le plan) passe très près de notre chalet. Nous comprenons que les coupes sont nécessaires, mais en même temps, nous vous demandons de protéger l'environnement des chalets. Nous vous demandons de préserver le chemin secondaire qui conduit à notre chalet en laissant une lisière intacte de 200 pi minimum de chaque côté. En arrière et autour de notre chalet, conserver une lisière intacte de 200 pi minimum afin que la coupe ne soit pas visible, car les yeux voient plus loin que le tour du terrain qui nous est alloué. Ceci afin de conserver la valeur foncière de notre chalet et aussi garder notre intimité. Nous désirons continuer à profiter des lieux avec une ressemblance de ce que nous connaissons. Nous possédons ce chalet depuis près de 40 ans. Nous y avons vécu des moments incroyables avec nos enfants et petits-enfants. Nous avons toujours respecté l'environnement, ce qui est très important pour nous. C'est un lieu de ressourcement que nous avons peur de perdre. J'espère que vous respecterez les limites que nous vous demandons	L'aménagiste transmet un courriel informatif visant à répondre aux nombreuses inquiétudes exprimées par les villégiateurs du lac Pauvre. Il y fait la distinction entre « planification finale » et « zone potentielle d'intervention », dont le but de cette dernière est de recueillir, le plus largement possible, les préoccupations des utilisateurs du territoire. Aussi, l'aménagiste mentionne, spécialement pour ce chantier, qu'aucune coupe totale n'est prévue dans l'environnement immédiat du lac Pauvre.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			afin de préserver ce lieu qui est pour nous un sanctuaire. Près des chalets, il est primordial de tenir compte du fait que nous avons un milieu de vie à conserver et de ne pas être tenus de constater la dévastation produite par cette coupe. Et que dire de la flore et de la faune? En arrière de notre chalet, il pousse différentes variétés de champignons : les bolets, les chanterelles, les dermatoses des russules, les mitrules (petits champignons jaunes)... Et ceux-ci sont très comestibles. Nous avons aussi des grands hérons qui nichent en bordure du lac, des aigles, toutes sortes d'oiseaux et de petits animaux que nous souhaitons conserver... C'est leur milieu de vie! Auront-ils envie de nous fuir? Nous vous demandons aussi de respecter la source d'eau potable (source qui coule de la montagne) en face de notre chalet, de l'autre côté du lac. C'est là que nous allons chercher notre eau pour boire et cuisiner depuis que nous possédons notre chalet. Nous ne sommes pas les seuls, car beaucoup de personnes des alentours en profitent. C'est un trésor naturel qui ne peut être abîmé. Nous vous demandons de laisser un rayon de 150 pi minimum autour de cette source. C'est le seul endroit où s'approvisionner en eau potable. Nous comptons sur votre bon jugement, votre respect et votre compréhension. Les coupes envisagées détruisent le paysage et la qualité de l'environnement. Merci à l'avance de l'importance que vous accorderez à cette requête. C'est plus qu'une requête, c'est un mode de vie à conserver.	
26	031-71	Réserve faunique de Portneuf	BELLEVUE Préoccupations importantes pour le secteur; infrastructures récréatives, récréotouristiques, opérations forestières (hiver seulement),	L'ensemble des préoccupations exprimées par le représentant de la SEPAQ, dans le cadre de la consultation, ont été reprises au cours

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			encadrement visuel, paysages sensibles, chasses (orignal, chevreuil, gélinotte) et leurs habitats, lac stratégique. (Tous leurs commentaires se retrouvent dans les fiches d'harmonisation.)	d'une rencontre d'harmonisation tenue entre cet organisme et le MFFP. Durant cette rencontre, tenue le 16 décembre 2020, les préoccupations ont été précisées pour chacun des chantiers et un certain nombre de mesures d'harmonisation ont été approuvées.
27	031-71	Réserve faunique de Portneuf	DES AMIS Préoccupations; encadrement visuel, paysage sensible, chasse à la gélinotte huppée, chasse à l'orignal, lac stratégique. (Tous leurs commentaires se retrouvent dans les fiches d'harmonisation.)	L'ensemble des préoccupations exprimées par le représentant de la SEPAQ, dans le cadre de la consultation, ont été reprises au cours d'une rencontre d'harmonisation tenue entre cet organisme et le MFFP. Durant cette rencontre, tenue le 16 décembre 2020, les préoccupations ont été précisées pour chacun des chantiers et un certain nombre de mesures d'harmonisation en ont été approuvées.
28	031-71	Réserve faunique de Portneuf	FILIFORME Chasse à la gélinotte huppée, chasse à l'orignal. (Tous leurs commentaires se retrouvent dans les fiches d'harmonisation.)	L'ensemble des préoccupations exprimées par le représentant de la SEPAQ, dans le cadre de la consultation, ont été reprises au cours d'une rencontre d'harmonisation tenue entre cet organisme et le MFFP. Durant cette rencontre, tenue le 16 décembre 2020, les préoccupations ont été précisées pour chacun des chantiers et un certain nombre de mesures d'harmonisation en ont été approuvées.
29	031-71	Réserve faunique de Portneuf	GENETOT Récréotouristique, zone d'ambiance primaire (ZAP), transfrontalier (aucune nouvelle création d'accès au territoire), encadrement visuel,	L'ensemble des préoccupations exprimées par le représentant de la SEPAQ, dans le cadre de la consultation, ont été reprises au cours

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			paysage sensible, chasse à la gélinotte huppée, chasse à l'orignal, lac stratégique, trois frayères sur le lac. (Tous leurs commentaires se retrouvent dans les fiches d'harmonisation.)	d'une rencontre d'harmonisation tenue entre cet organisme et le MFFP. Durant cette rencontre, tenue le 16 décembre 2020, les préoccupations ont été précisées pour chacun des chantiers et un certain nombre de mesures d'harmonisation en ont été approuvées.
30	031-71	Réserve faunique de Portneuf	HIZOIRE Préoccupations importantes pour le secteur; encadrement visuel, paysages sensibles, chasse à la gélinotte huppée, chasse à l'orignal. Les lacs Hizoire et Bourquin sont des lacs stratégiques, il y a deux frayères dans le secteur. (Tous leurs commentaires se retrouvent dans les fiches d'harmonisation.)	L'ensemble des préoccupations exprimées par le représentant de la SEPAQ, dans le cadre de la consultation, ont été reprises au cours d'une rencontre d'harmonisation tenue entre cet organisme et le MFFP. Durant cette rencontre, tenue le 16 décembre 2020, les préoccupations ont été précisées pour chacun des chantiers et un certain nombre de mesures d'harmonisation ont été approuvées.
31	031-71	Réserve faunique de Portneuf	LÉVESQUE Préoccupations; transfrontalier (aucune nouvelle création d'accès au territoire), chasse à la gélinotte huppée, chasse à l'orignal. (Tous leurs commentaires se retrouvent dans les fiches d'harmonisation.)	L'ensemble des préoccupations exprimées par le représentant de la SEPAQ, dans le cadre de la consultation, ont été reprises au cours d'une rencontre d'harmonisation tenue entre cet organisme et le MFFP. Durant cette rencontre, tenue le 16 décembre 2020, les préoccupations ont été précisées pour chacun des chantiers et un certain nombre de mesures d'harmonisation en ont été approuvées.
32	031-71	Réserve faunique de Portneuf	LIZOTTE Infrastructures récréatives, le secteur du lac Stein récréotouristique, bordure des chalets Stein et des Russules zone d'ambiance primaire (ZAP),	L'ensemble des préoccupations exprimées par le représentant de la SEPAQ, dans le cadre de la consultation, ont été reprises au cours

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			l'encadrement visuel, le secteur du lac Stein, paysage sensible, chasse à la gélinotte huppée, chasse à l'orignal, lac stratégique, deux frayères sur le lac. (Tous leurs commentaires se retrouvent dans les fiches d'harmonisation.)	d'une rencontre d'harmonisation tenue entre cet organisme et le MFFP. Durant cette rencontre, tenue le 16 décembre 2020, les préoccupations ont été précisées pour chacun des chantiers et un certain nombre de mesures d'harmonisation en ont été approuvées.
33	031-71	Nature Québec	La quasi-totalité de ce bloc de coupes (plusieurs ZIP forment le bloc) se retrouve sur le territoire du projet d'aire protégée Ya'nienhonhndeh de la Nation huronne-wendat (NHW). Nous demandons le retrait des sections des zones d'intervention potentielles de traitements commerciaux chevauchant le projet d'aire protégée du PAFIO 2021-2023. Il s'agit d'une demande de moratoire TEMPORAIRE, puisque les ZIP se retrouvant dans le secteur du projet d'aire protégée sont dans la portion du projet visant une aire protégée d'utilisation durable (APUD). En effet, la Nation souhaite qu'il y ait éventuellement de nouveau de la coupe dans ce secteur. Cependant, il est nécessaire d'obtenir un temps sans coupe pour acquérir une bonne connaissance du secteur, autant quant à ses valeurs biologiques que culturelles. Des projets de recherche scientifique ont lieu actuellement sur le territoire et une meilleure connaissance de celui-ci permettra de planifier à long terme un aménagement écosystémique exemplaire respectant les intérêts culturels de la communauté huronne-wendat et les valeurs écologiques de ce milieu naturel. Un processus est également en cours d'élaboration pour tenter de faire un bilan de l'aménagement forestier depuis le nouveau régime forestier sur le territoire ciblé par l'APUD, de proposer des	Ces chantiers ont été inclus dans la présente consultation pour permettre de les opérer au courant des prochaines années, si l'avancement des travaux d'harmonisation avec la NHW le permettait. Par ailleurs, le projet de « table de planification collaborative » proposé par la TGIRT de Portneuf serait la première étape qui permettrait de faire que l'un de ces chantiers puisse être opéré à compter de 2022-2023. Effectivement, l'éventuel projet d'acquisition de connaissances, parrainé et présenté à la TGIRT de Portneuf par Nature Québec et visant à définir les cibles et les méthodes d'aménagement écosystémique exemplaire qui devraient être mis en œuvre sur ce territoire afin d'obtenir une sylviculture économiquement viable et compatible avec une aire protégée d'utilisation durable, répondrait à la présente préoccupation.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			balises, objectifs, indicateurs et bonnes pratiques pour une sylviculture exemplaire protégeant les valeurs naturelles et culturelles de la forêt mélangée de Portneuf et finalement de donner un avis préliminaire sur le caractère exemplaire des stratégies sylvicoles utilisées actuellement dans le territoire visé par l'APUD sur la base du bilan et des balises retenues. Il est donc nécessaire de laisser du temps aux projets de recherche ainsi qu'à l'analyse des coupes actuelles et des bonnes pratiques avant d'ouvrir de nouveau le territoire à la coupe, sans quoi on risque de couper dans des secteurs qui auraient eu un potentiel archéologique, faunique, floristique et/ou culturel important sans le savoir. Malgré nos bonnes volontés, si nous souhaitons que l'acquisition de connaissances soit fructueuse et complète, il est impensable de se donner le début de l'année 2021 comme échéancier. C'est pourquoi, en toute logique, nous vous demandons un moratoire sur les coupes dans la délimitation du projet d'aire protégée Ya'nienhondé de la Nation huron-wendat pour la période du PAFIO 2021-2023.	Dans ce contexte et compte tenu également de la mise sur pied du projet de « table de planification collaborative » auquel participera Nature Québec, la mise en place du moratoire demandé n'est pas jugée nécessaire par le MFFP ¹ .
34	031-71	Particulier	Lac Miroir Est-ce que la coupe de bois s'adresse uniquement aux arbres concernant la tordeuse de bourgeons d'épinettes sinon quoi d'autre? J'ai un chalet au lac Miroir. Dois-je m'inquiéter de la proximité de la coupe de bois près de mon chalet? L'accès à mon chalet sera-t-il compromis? Si oui, pour combien de temps? La vue et l'accès au lac Miroir ne changeront pas. Si oui, de quelle manière?	Le participant a été contacté afin de lui expliquer en quoi consistent la récolte prévue et les obligations de respect du RADF, dont la protection de l'environnement direct d'un site de villégiature.

¹ Cette réponse a été formulée avant l'annonce du mois de juin 2021 qui mentionnait la création du projet d'aire protégée du lac à Moïse.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
35	031-71	Club Donnacona	Chantier lac Rigali (lac du Sauvage) Le secteur que j'ai pointé constitue plutôt un terrain faisant l'objet d'un bail de villégiature au bénéfice du Club Donnacona. La présence d'un bâtiment devrait d'ailleurs y figurer!	Ce participant a été contacté par le MFFP pour obtenir des précisions quant à son commentaire. Le MFFP n'a cependant pas obtenu de réponse. Néanmoins, une réponse du MFFP a été transmise à un autre participant, faisant également partie du Club Donnacona, concernant plusieurs préoccupations et inquiétudes exprimées à l'égard de la planification du chantier nommé lac Rigali.
36	031-71	Particulier	Lac Pauvre Coupe dans un secteur de villégiature, destruction de la montagne en face du lac Pauvre, coupe à proximité des chalets, perte de la quiétude de la nature par une coupe excessive et dense aux abords des chalets.	L'aménagiste transmet un courriel informatif visant à répondre aux inquiétudes exprimées par le villégiateur. L'aménagiste mentionne qu'aucune coupe totale ne sera effectuée dans l'environnement immédiat du lac Pauvre et, par conséquent, dans l'environnement immédiat des nombreux chalets qui s'y trouvent. Il est spécifié également que le MFFP assurera la protection de la source d'eau potable située au pied de la montagne localisée directement au sud du lac Pauvre, en évitant de planifier des interventions qui pourraient compromettre la pérennité.
37	031-71	Association sportive Miguick	Chantier Swayne Le lac Swayne est un des lacs à rendement exceptionnel de la zec, surtout considérant le fait que celui-ci a été restauré pour revenir à une population d'ombles de fontaine en allopatrie. Les coupes forestières prévues sur le flanc est du lac pourraient avoir des conséquences néfastes sur la	L'ensemble des préoccupations exprimées par la zec dans le cadre de la consultation ont été reprises au cours d'une rencontre d'harmonisation tenue entre cet organisme et le MFFP. Durant de cette rencontre, tenue le 15 décembre 2020, les préoccupations

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			population pendant les 5 années suivant les coupes. La protection de la bande riveraine ainsi que la limitation de l'arrivée de sédiments fins en lac sont cruciales.	ont été précisées pour chacun des chantiers et un certain nombre de mesures d'harmonisation ont pu être approuvées.
38	031-71	Association sportive Miguick	Chantiers Coucou, Châteauvert, Pevy Dans ce parterre de coupe, plusieurs plans d'eau d'intérêt sont à protéger, notamment les lacs Quatre-Baies et Simard qui ont été aménagés pour l'omble de fontaine. Dans le même ordre d'idées, il y a également les lacs Nadeau et Couture qui ont des aménagements pour l'omble de fontaine, d'ailleurs un suivi étroit a lieu à cause de la diminution des statistiques de pêche dans ces plans d'eau. Le lac Tremblay fait partie des importants lacs à grosses truites et la perte d'habitats de reproduction pourrait occasionner un déclin important de la population considérant que ces habitats se retrouvent déjà en faible quantité. Il serait important de préserver la bande riveraine intacte autour des plans d'eau ainsi que des cours d'eau et de limiter les entrées des eaux de ruissellement en limitant les trajets perpendiculaires au lac de la machinerie.	L'ensemble des préoccupations exprimées par la zec dans le cadre de la consultation ont été reprises au cours d'une rencontre d'harmonisation tenue entre cet organisme et le MFFP. Durant cette rencontre, tenue le 15 décembre 2020, les préoccupations ont été précisées pour chacun des chantiers et un certain nombre de mesures d'harmonisation ont pu être approuvées.
39	031-71	Association sportive Miguick	Chantier Pauvre L'Association sportive Miguick possède un important point de vue qui risque d'être fortement altéré si les coupes forestières sont orientées vers le cap du kilomètre 3 de la traverse du lac La Salle. Ce point de vue est orienté vers le sud-ouest, donc tous les flancs de montagnes orientés vers le cap et qui sont susceptibles d'être coupés altéreront l'aspect visuel et diminuera l'attrait de ce site. Également, un sentier a été aménagé pour se rendre sur le site en question. Nous souhaiterions conserver une bande de protection autour de notre	L'ensemble des préoccupations exprimées par la zec dans le cadre de la consultation ont été reprises au cours d'une rencontre d'harmonisation tenue entre cet organisme et le MFFP. Durant cette rencontre, tenue le 15 décembre 2020, les préoccupations ont été précisées pour chacun des chantiers et un certain nombre de mesures d'harmonisation ont pu être approuvées.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			sentier afin de conserver la beauté du paysage et la qualité de la randonnée.	
40	031-71	Association sportive Miguick	Chantier Pauvre Le lac Haut est, depuis 2016, un lac qui est surveillé et suivi annuellement à cause d'un projet de reproduction artificielle afin de reconstituer une population naturelle d'ombles de fontaine. Le lac fait l'objet de plusieurs efforts afin d'améliorer les sites de fraie et d'en assurer en quantité suffisante. Le chemin d'accès laisse cependant à désirer et ce serait facile pour l'équipe et pour les utilisateurs-payeurs d'avoir un meilleur chemin d'accès. Si la réfection du chemin est incluse dans les projets de coupes forestières, nous serions plus qu'heureux. De plus, la réfection de ce chemin qui faciliterait l'accès à tous favoriserait la valorisation des efforts et des investissements que l'Association fait en regard à ce plan d'eau.	L'ensemble des préoccupations exprimées par la zec dans le cadre de la consultation ont été reprises au cours d'une rencontre d'harmonisation tenue entre cet organisme et le MFFP. Durant cette rencontre, tenue le 15 décembre 2020, les préoccupations ont été précisées pour chacun des chantiers et un certain nombre de mesures d'harmonisation ont pu être approuvées.
41	031-71	Zec Batiscan-Neilson	Chantier Lévesque Rappel du respect de l'intégralité des bandes riveraines, car frayère naturelle confirmée dans ce cours d'eau.	Protection déjà établie par la présence de l'élément dans la base de données des usages forestiers (UFZ) du MFFP.
42	031-71	Zec Batiscan-Neilson	Chantier Morasse Rappel du respect des bandes riveraines, car, à cet endroit, il y a une frayère naturelle confirmée avec plus de 100 géniteurs.	Rédaction et inscription au registre du MFFP d'une mesure d'harmonisation spécifique basée sur la localisation des frayères fournie par le représentant de la zec.
43	031-71	Zec Batiscan-Neilson	Chantier Grandbois Nous avons par le passé procédé à d'importants travaux de réfection de cette portion de chemin afin de faire dévier les eaux d'écoulement et arrêter l'apport de sédiments dans le cours d'eau. Nous ne voulons donc pas que ce chemin soit rouvert ou retravaillé d'une quelconque façon.	Une mesure d'harmonisation sera inscrite au registre par le MFFP pour la protection de cet élément et la préoccupation, d'ordre opérationnel, sera transmise aux bénéficiaires de garanties d'approvisionnement (BGA) qui seront responsables des opérations sur le terrain.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
44	031-71	Zec Batiscan-Neilson	Chantier Grandbois Frayère aménagée avec la Fondation de la Faune du Québec. Respect intégral des bandes riveraines à proximité.	Rédaction et inscription au registre du MFFP d'une mesure d'harmonisation spécifique basée sur la localisation des frayères fournie par le représentant de la zec.
45	031-71	Zec Batiscan-Neilson	Chantier Hélène Rappel du respect de l'intégralité des bandes riveraines, car frayère naturelle confirmée en importance sur le territoire de la zec avec plus de 200 géniteurs confirmés. Respect aussi des 50 % du bassin versant à préserver pour empêcher l'augmentation des débits de pointe.	Rédaction et inscription au registre du MFFP d'une mesure d'harmonisation spécifique basée sur la localisation des frayères fournie par le représentant de la zec.
46	031-71	Zec Batiscan-Neilson	Chantier Philosore Rappel du respect des bandes riveraines, car, à cet endroit, nous retrouvons une frayère naturelle confirmée.	Protection déjà établie par la présence de l'élément dans la base de données des usages forestiers du MFFP.
47	031-71	Zec Batiscan-Neilson	Chantier Martin Rappel du respect des bandes riveraines, car, à cet endroit, il y a une frayère naturelle confirmée.	Rédaction et inscription au registre du MFFP d'une mesure d'harmonisation spécifique basée sur la localisation des frayères fournie par le représentant de la zec.
48	031-71	Zec Batiscan-Neilson	Chantier Martin Demande de retrait des portions de parterres de coupe situées au sud du chemin forestier principal, car présence d'un parcours de pêche à gué où nous souhaitons sauvegarder la présence d'une forêt mature pour les pêcheurs fréquentant les sites de pêche.	Rédaction et inscription au registre du MFFP d'une mesure d'harmonisation spécifique visant la protection de l'ambiance forestière sur le pourtour de ce lieu de pêche.
49	031-71	Zec Batiscan-Neilson	Chantier Martin Demande de retrait des portions de parterres de coupe situées au sud du chemin forestier principal, car présence d'un parcours de pêche à gué où nous souhaitons sauvegarder la présence d'une forêt mature pour les pêcheurs fréquentant les sites de pêche.	Rédaction et inscription au registre du MFFP d'une mesure d'harmonisation spécifique visant la protection de l'ambiance forestière sur le pourtour de ce lieu de pêche.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
50	031-71	Zec Batiscan-Neilson	Chantier Martin Demande de retrait des portions de parterres de coupe situées au sud du chemin forestier principal, car présence d'un parcours de pêche à gué où nous souhaitons sauvegarder la présence d'une forêt mature pour les pêcheurs fréquentant les sites de pêche.	Rédaction et inscription au registre du MFFP d'une mesure d'harmonisation spécifique visant la protection de l'ambiance forestière sur le pourtour de ce lieu de pêche.
51	031-71	Zec Batiscan-Neilson	Chantier Martin Demande de retrait des portions de parterres de coupe situées au sud du chemin forestier principal, car présence d'un parcours de pêche à gué où nous souhaitons sauvegarder la présence d'une forêt mature pour les pêcheurs fréquentant les sites de pêche.	Rédaction et inscription au registre du MFFP d'une mesure d'harmonisation spécifique visant la protection de l'ambiance forestière sur le pourtour de ce lieu de pêche.
52	031-71	Zec Batiscan-Neilson	Chantier Martin Rappel du respect des bandes riveraines, car, à cet endroit, il y a une frayère naturelle confirmée.	Rédaction et inscription au registre du MFFP d'une mesure d'harmonisation spécifique basée sur la localisation des frayères fournie par le représentant de la zec.
53	031-71	Zec Batiscan-Neilson	Chantier Martin Rappel du respect des bandes riveraines, car, à cet endroit, il y a une frayère naturelle confirmée.	Protection déjà établie par la présence de l'élément dans la base de données des usages forestiers (UFZ) du MFFP.
54	031-71	Zec Batiscan-Neilson	Chantier Martin Rappel du respect des bandes riveraines, car, à cet endroit, il y a une frayère naturelle confirmée.	Protection déjà établie par la présence de l'élément dans la base de données des usages forestiers (UFZ) du MFFP.
55	031-71	Zec Batiscan-Neilson	Chantier Martin Rappel du respect des bandes riveraines, car, à cet endroit, il y a une frayère naturelle confirmée.	Protection déjà établie par la présence de l'élément dans la base de données des usages forestiers (UFZ) du MFFP.
56	031-71	Zec Batiscan-Neilson	Chantier Grandbois Frayère aménagée avec la Fondation de la faune du Québec en 2013. Rappel du respect des	Protection déjà établie par la présence de l'élément dans la base de données des usages forestiers (UFZ) du MFFP.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			bandes riveraines, car à cet endroit et en amont pour éviter tout apport de sédiments fins.	
57	031-71	Zec Batiscan-Neilson	Chantier Grandbois Frayère aménagée avec la Fondation de la faune du Québec en 2013. Rappel du respect des bandes riveraines, car à cet endroit et en amont pour éviter tout apport de sédiments fins.	Rédaction et inscription au registre du MFFP d'une mesure d'harmonisation spécifique basée sur la localisation des frayères fournie par le représentant de la zec.
58	031-71	Zec Batiscan-Neilson	Chantier Lévesque Frayère aménagée avec la Fondation de la faune du Québec en 2013. Rappel du respect des bandes riveraines, car à cet endroit et en amont pour éviter tout apport de sédiments fins.	Protection déjà établie par la présence de l'élément dans la base de données des usages forestiers (UFZ) du MFFP.
59	031-71	Particulier	Chantier lac Rigali (lac à la Meule) Ma prise d'eau.	Les données de localisation de la prise d'eau (et/ou de la ligne d'eau) ont été obtenues et les mesures nécessaires seront prises pour en assurer la protection. Par ailleurs, les questions soulevées et les préoccupations soulevées par le participant concernant la coupe prévue ont été traitées par le MFFP et les réponses aux questions concernant la coupe prévue ont été fournies.
60	031-53	SEPAQ	Préoccupations relatives à l'accès et à la mise en valeur récréative du territoire. Pour ce qui est de la fermeture de chemins, nous demandons une consultation dirigée avec la réserve faunique des Laurentides afin de valider la fermeture. Une visite sur le terrain avec le MFFP et la réserve faunique des Laurentides est primordiale pour toute fermeture.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Une rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de prendre en compte les préoccupations soulevées et définir une planification détaillée.
61	031-53	SEPAQ	Préoccupations relatives à la conservation et à la mise en valeur de la faune terrestre : afin de maintenir ou d'améliorer les caractéristiques	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			forestières clés des habitats fauniques des espèces mises en valeur, nous demandons d'appliquer, dans le territoire situé hors de l'habitat essentiel de restauration du caribou (ZHR) pour l'ensemble des unités d'aménagement forestier de l'UG 03, des mesures d'harmonisation faunique. Ces mesures pourront être travaillées en collaboration avec la SEPAQ et le MFFP, selon le profil du territoire des secteurs visés par des travaux.	Une rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de prendre en compte les préoccupations soulevées et définir une planification détaillée.
62	031-53	Réserve faunique des Laurentides	Lac Jacques-Cartier Préoccupation relative à la qualité de l'encadrement visuel. Le lac Jacques-Cartier est un lac stratégique et possède une forte proportion de paysages sensibles, les choix des traitements sylvicoles devront intégrer les besoins de ceux-ci. Préoccupation relative à la qualité de l'expérience de chasse à l'orignal. Améliorer ou maintenir la qualité d'habitat de l'orignal à l'échelle du secteur de chasse tout en favorisant un habitat de qualité pour les chasseurs. Préoccupation relative à la qualité des habitats aquatiques. Le lac Jacques-Cartier est un lac stratégique, les activités d'aménagement forestier devront permettre de maintenir la qualité et la productivité de l'habitat stratégique du poisson.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Une rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de prendre en compte les préoccupations soulevées et définir une planification détaillée.
63	031-53	Réserve faunique des Laurentides	Lac Jacques-Cartier Préoccupation relative à la qualité de l'encadrement visuel. Le lac Jacques-Cartier est un lac stratégique et possède une forte proportion de paysages sensibles, les choix des traitements sylvicoles devront intégrer les besoins de ceux-ci. Préoccupation relative à la qualité de l'expérience de chasse à l'orignal. Améliorer ou maintenir la qualité d'habitat de l'orignal à l'échelle du secteur de chasse tout en favorisant un habitat de qualité	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Une rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de prendre en compte les préoccupations soulevées et définir une planification détaillée.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			pour les chasseurs. Préoccupation relative à la qualité des habitats aquatiques. Le lac Jacques-Cartier est un lac stratégique, les activités d'aménagement forestier devront permettre de maintenir la qualité et la productivité de l'habitat stratégique du poisson.	
64	031-53	Réserve faunique des Laurentides	Lac Champlain Préoccupation relative à la qualité de l'encadrement visuel. Le lac Champlain est un lac stratégique et possède une forte proportion de paysages sensibles, les choix des traitements sylvicoles devront intégrer les besoins de ceux-ci. Préoccupation relative à la qualité de l'expérience de chasse à l'orignal. Améliorer ou maintenir la qualité d'habitat de l'orignal à l'échelle du secteur de chasse tout en favorisant un habitat de qualité pour les chasseurs. Préoccupation relative à la qualité des habitats aquatiques. Le lac Champlain est un lac stratégique, les activités d'aménagement forestier devront permettre de maintenir la qualité et la productivité de l'habitat stratégique du poisson. Une fraye y est connue.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Une rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de prendre en compte les préoccupations soulevées et définir une planification détaillée.
65	031-53	Réserve faunique des Laurentides	Lac Champlain Préoccupation relative à la qualité de l'encadrement visuel. Le lac Champlain est un lac stratégique et possède une forte proportion de paysages sensibles, les choix des traitements sylvicoles devront intégrer les besoins de ceux-ci. Préoccupation relative à la qualité de l'expérience de chasse à l'orignal. Améliorer ou maintenir la qualité d'habitat de l'orignal à l'échelle du secteur de chasse tout en favorisant un habitat de qualité pour les chasseurs. Préoccupation relative à la qualité des habitats aquatiques. Le lac Champlain est un lac stratégique, les activités	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné Une rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de prendre en compte les préoccupations soulevées et définir une planification détaillée.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			d'aménagement forestier devront permettre de maintenir la qualité et la productivité de l'habitat stratégique du poisson. Une frayère y est connue.	
66	031-53	Réserve faunique des Laurentides	Secteur l'Étape Préoccupation relative à la protection des infrastructures récréatives et de l'ambiance. Le secteur de l'Étape est un secteur à fort potentiel récréotouristique. Il comporte plusieurs sentiers de randonnée aménagés ainsi qu'un camping. Également, dans le but de mettre en valeur le territoire autour du camping La Loutre, de nouveaux sites d'hébergement sont en développement. Une zone d'ambiance primaire a été créée afin d'en exclure les activités d'aménagement forestier.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Une rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de prendre en compte les préoccupations soulevées et définir une planification détaillée.
67	031-53	Réserve faunique des Laurentides	Préoccupation relative à la qualité de l'expérience de chasse à l'orignal. Améliorer ou maintenir la qualité d'habitat de l'orignal à l'échelle du secteur de chasse tout en favorisant un habitat de qualité pour les chasseurs.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Une rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de prendre en compte les préoccupations soulevées et définir une planification détaillée.
68	031-53	Réserve faunique des Laurentides	Préoccupation relative à la qualité de l'expérience de chasse à l'orignal. Améliorer ou maintenir la qualité d'habitat de l'orignal à l'échelle du secteur de chasse tout en favorisant un habitat de qualité pour les chasseurs.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Une rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de prendre en compte les préoccupations soulevées et définir une planification détaillée.
69	031-53	Réserve faunique des Laurentides	Lac Henry-Mercier Préoccupation relative à la qualité de l'encadrement visuel. Le lac Henry-Mercier est un	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			lac stratégique et possède une forte proportion de paysages sensibles, les choix des traitements sylvicoles devront intégrer les besoins de ceux-ci. Préoccupation relative à la qualité des habitats aquatiques. Le lac Henry-Mercier est un lac stratégique, les activités d'aménagement forestier devront permettre de maintenir la qualité et la productivité de l'habitat stratégique du poisson. Préoccupation relative à la qualité de l'expérience de chasse à l'orignal. Améliorer ou maintenir la qualité d'habitat de l'orignal à l'échelle du secteur de chasse tout en favorisant un habitat de qualité pour les chasseurs.	Une rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de prendre en compte les préoccupations soulevées et définir une planification détaillée.
70	031-53	Réserve faunique des Laurentides	Préoccupation relative à la qualité de l'expérience de chasse à l'orignal. Améliorer ou maintenir la qualité d'habitat de l'orignal à l'échelle du secteur de chasse tout en favorisant un habitat de qualité pour les chasseurs.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Une rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de prendre en compte les préoccupations soulevées et définir une planification détaillée.
71	031-53	Réserve faunique des Laurentides	Secteur l'Étape Préoccupation relative à la protection des infrastructures récréatives et de l'ambiance. Le secteur de l'Étape est un secteur à fort potentiel récréotouristique. Il comporte plusieurs sentiers de randonnée aménagés ainsi qu'un camping. Également, dans le but de mettre en valeur le territoire autour du camping La Loutre, de nouveaux sites d'hébergement sont en développement. Une zone d'ambiance primaire a été créée afin d'en exclure les activités d'aménagement forestier.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Une rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de prendre en compte les préoccupations soulevées et définir une planification détaillée.
72	031-53	Réserve faunique des Laurentides	Préoccupation relative à la qualité de l'expérience de chasse à l'orignal. Améliorer ou maintenir la qualité d'habitat de l'orignal à l'échelle du secteur	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			de chasse tout en favorisant un habitat de qualité pour les chasseurs.	Une rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de prendre en compte les préoccupations soulevées et définir une planification détaillée.
73	031-53	Réserve faunique des Laurentides	Préoccupation relative à la qualité de l'expérience de chasse à l'orignal. Améliorer ou maintenir la qualité d'habitat de l'orignal à l'échelle du secteur de chasse tout en favorisant un habitat de qualité pour les chasseurs.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Une rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de prendre en compte les préoccupations soulevées et définir une planification détaillée.
74	031-53	Réserve faunique des Laurentides	Préoccupation relative à la qualité de l'expérience de chasse à l'orignal. Améliorer ou maintenir la qualité d'habitat de l'orignal à l'échelle du secteur de chasse tout en favorisant un habitat de qualité pour les chasseurs.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Une rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de prendre en compte les préoccupations soulevées et définir une planification détaillée.
75	031-53	Réserve faunique des Laurentides	Préoccupation relative à la qualité de l'expérience de chasse à l'orignal. Améliorer ou maintenir la qualité d'habitat de l'orignal à l'échelle du secteur de chasse tout en favorisant un habitat de qualité pour les chasseurs.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Une rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de prendre en compte les préoccupations soulevées et définir une planification détaillée.
76	031-53	Réserve faunique des Laurentides	Préoccupation relative à la qualité de l'expérience de chasse à l'orignal. Améliorer ou maintenir la qualité d'habitat de l'orignal à l'échelle du secteur	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			de chasse tout en favorisant un habitat de qualité pour les chasseurs.	Une rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de prendre en compte les préoccupations soulevées et définir une planification détaillée.
77	031-53	Réserve faunique des Laurentides	Lac Valois Préoccupation relative à la qualité de l'expérience de chasse à l'orignal. Améliorer ou maintenir la qualité d'habitat de l'orignal à l'échelle du secteur de chasse tout en favorisant un habitat de qualité pour les chasseurs. Préoccupation relative à la qualité des habitats aquatiques. Il y a une frayère dans le lac Valois, les activités d'aménagement forestier permettront de maintenir la qualité et la productivité de l'habitat stratégique du poisson.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Une rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de prendre en compte les préoccupations soulevées et définir une planification détaillée.
78	031-53	Réserve faunique des Laurentides	Préoccupation relative à la qualité de l'expérience de chasse à l'orignal. Améliorer ou maintenir la qualité d'habitat de l'orignal à l'échelle du secteur de chasse tout en favorisant un habitat de qualité pour les chasseurs.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Une rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de prendre en compte les préoccupations soulevées et définir une planification détaillée.
79	031-53	Créneau d'excellence en tourisme d'aventure et écotourisme	Ces travaux sont prévus en bordure de la route du parc des Laurentides, par laquelle passent des centaines de milliers de touristes qui se dirigent vers la région du SLSJ. Bien que ces travaux soient prévus dans un plan spécial lié à la TBE, nous sommes préoccupés par l'empreinte visuelle que laissera une coupe de régénération sur les paysages dans ce secteur. La planification des travaux de récolte et de réaménagement devrait tenir compte de cette empreinte visuelle et favoriser les scénarios qui assureront le retour le plus rapide possible à une qualité visuelle de ce secteur sensible.	Le Créneau d'excellence en tourisme d'aventure et écotourisme sera contacté afin de préciser leur préoccupation et pour les informer de la réglementation en vigueur quant aux encadrements visuels.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
80	031-53	Particulier	Veut savoir quels chemins seront fermés près de son terrain de piégeage.	Un courriel a été envoyé afin d'expliquer que l'objectif de la consultation est de répertorier les chemins que nous pourrions éventuellement fermer, donc ceux qui ne sont pas utilisés pour les lignes de piégeage. Ceux utilisés seraient retirés de la banque de chemins pour fermeture potentielle.
81	031-53	Nature Québec	Travaux non commerciaux dans les massifs protégés dans les territoires envisagés par la stratégie caribou 2022 : Nous sommes préoccupés par la potentielle réalisation de travaux sylvicoles non commerciaux dans les secteurs désignés par les mesures intérimaires sur le caribou forestier comme des massifs protégés de territoires envisagés pour la future stratégie caribou 2022. Plusieurs secteurs possibles de travaux non commerciaux sont indiqués dans le PAFIO 2021-2023 dans ces secteurs de protection intérimaire, principalement dans l'UA 033-51. Ces secteurs sont d'intérêt primordial pour la conservation et la survie du caribou de Charlevoix et, bien qu'il ne s'agisse pas de travaux commerciaux, les travaux non commerciaux peuvent également avoir des impacts négatifs pour le caribou. En effet, l'éclaircie précommerciale ouvre le peuplement et, par l'apport de lumière supplémentaire, favorise la production de petits fruits et d'herbe, nourriture importante pour l'ours noir, principal prédateur de la harde de caribous de Charlevoix. Ce traitement sylvicole prolonge donc la période de qualité de l'habitat pour l'ours et favorise sa survie et, par le fait même, augmente le risque de prédation sur le caribou. Il faut noter que le loup n'est pas le	Concernant les travaux sylvicoles non commerciaux soumis à la consultation, comme mentionné le 16 novembre 2020, la consultation présentait plus de 8 000 ha d'éclaircie précommerciale, alors que la stratégie forestière permet le traitement d'environ 750 ha par année pour l'ensemble des UA 033-51 et 031-53. Les secteurs présentés ont été sélectionnés sur la base unique de leurs caractéristiques forestières. Il faut donc voir la consultation sur les travaux non commerciaux comme une première étape visant à constituer une banque de peuplements pouvant éventuellement faire l'objet de traitements non commerciaux. La prise en compte des enjeux territoriaux identifiés lors de la consultation, des résultats d'inventaires forestiers et des enjeux opérationnels permettra par la suite une planification opérationnelle de ces travaux dans l'UA. Lorsque concernés, les enjeux liés au caribou forestier font partie des éléments de réflexions de l'aménagiste lorsqu'il précise sa planification tant dans le choix des secteurs que dans les

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			principal prédateur pour cette harde. Il ne faut pas que les travaux non commerciaux favorisent le maintien et la prolongation de l'habitat de l'ours. Nous recommandons donc de limiter au maximum la réalisation de travaux sylvicoles non commerciaux dans les massifs protégés de territoires envisagés et de faire cibler les travaux en dehors de ces massifs. Si des travaux non commerciaux devaient tout de même se réaliser à l'intérieur de ceux-ci, en petite quantité évidemment, il est important d'éviter les secteurs reconnus d'hivernage et de mise bas, secteurs jouant un rôle particulièrement sur la survie des caribous. Également, nous recommandons que les travaux non commerciaux qui seront réalisés à l'intérieur de ces massifs de protection privilégient les éclaircies précommerciales (EPC) par puits de lumière, qui ont un impact moins grand sur le caribou, car maintenant une densité de tiges supérieures à une EPC systématique. Travaux de fermeture de chemins : Nous appuyons fortement les efforts de fermeture de chemins, considérant ceux-ci comme des perturbations importantes défavorisant la population de caribous forestiers de Charlevoix. Selon plusieurs études, l'ouverture du territoire entraîne une perte fonctionnelle d'habitat pour le caribou (St-Laurent et coll., 2014). Ce dernier aurait tendance à éviter les chemins. En effet, les chemins favorisent le déplacement des prédateurs et augmentent le risque de rencontre entre le caribou et ceux-ci. On peut lire dans l'étude de St-Laurent et coll. (2014) que « les corridors linéaires facilitent les déplacements des loups (Lesmerises et coll., 2012) et augmentent vraisemblablement les probabilités de rencontre avec les caribous en	modalités d'intervention. En ce qui a trait à la fermeture des chemins, les chemins soumis à la consultation sont localisés dans les secteurs de la réserve faunique des Laurentides (RFL), à proximité du parc national des Grands-Jardins (PGJ), ainsi que dans la partie est du PGJ. Le parc national des Grands-Jardins est au cœur de l'habitat essentiel du caribou. La fermeture de chemins dans les secteurs adjacents permettra à terme d'accroître le massif forestier qu'est le parc dans le but de contribuer à la restauration de l'habitat. À la suite des résultats des consultations tenues à l'automne 2020, les chemins ciblés pour les travaux de fermeture à l'été 2021 seront localisés dans la RFL, au nord et au sud du lac à Jack. Il est prévu d'y démanteler environ 20 km de chemins ouverts. De plus, des travaux plus légers de fermeture pourraient également être réalisés dans ces mêmes secteurs de la RFL et du PGJ (sur 15 km de chemins en voie de se refermer).

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			raison des très fortes densités de chemins et de l'augmentation d'efficacité des loups à patrouiller dans leur territoire (Whittington et coll., 2011; Tremblay-Gendron, 2012). Les ours semblent également utiliser les chemins forestiers et les sentiers de randonnée moins fréquentés par l'homme pour accéder aux habitats fréquentés par le caribou (Gaudry, 2013) ». Nous souhaitons donc que des efforts importants soient déployés dans cette région pour la fermeture de chemins. Nous recommandons que vous vous dotiez d'objectifs ambitieux de fermeture de chemins pour les 2 prochaines années ainsi que pour le prochain PAFIT. Les travaux de fermeture de chemins devraient s'attarder particulièrement aux sites reconnus d'hivernage et de mise bas et à tout autre site jugé stratégique pour la protection et la survie du caribou. La population de caribous de Charlevoix est en déclin et il ne faut pas attendre la stratégie caribou 2022 pour commencer à agir. C'est dès maintenant qu'on doit faire des efforts et accorder du budget à cette tâche. On construit sans cesse de nouveaux chemins, mais c'est toujours plus difficile d'avoir la volonté de les fermer par la suite.	
82	033-51	Pourvoirie Humanité	En tant qu'entreprise, la pourvoirie a des enjeux de prévisibilité, de capacité d'adaptation aux changements du milieu forestier, d'impacts potentiels sur la qualité de son produit et la satisfaction de la clientèle qui ne peuvent actuellement être évalués faute d'information suffisante dans les plans opérationnels en consultation. À noter que les présents commentaires portent également sur les superficies qui auraient été antérieurement consultées. Le développement global du réseau	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Une première rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de préciser les préoccupations. Une deuxième rencontre aura lieu lorsque la planification sera achevée.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			routier dans la pourvoirie, le niveau de coupe actuellement consulté, les modifications et ajouts possibles, la concentration (répartition spatiotemporelle) des coupes dans un même secteur ainsi que les traitements sont tous des éléments qui doivent être approuvés de façon détaillée avant d'être en mesure d'accepter les plans opérationnels. Nous sommes conscients des défis de livraison de plans harmonisés et de la complexité associée à la séparation des tâches entre vous et l'industrie forestière. Cependant, par équité entre entreprises, nous avons également besoin de prévisibilité afin de maintenir ou d'augmenter notre contribution à l'économie régionale et aux emplois. Par la présente, nous signifions donc qu'une entente complète devra être prise avec la pourvoirie préalablement à tout octroi d'autorisation de récolte, et ce, y compris les interventions à moyen et long terme. Le niveau de récolte prévu étant élevé, ce n'est que dans ces conditions qu'ils peuvent être conciliés avec notre activité économique. Évidemment, l'avenue de convenir de plans intégrés à long terme par pourvoirie est celle privilégiée pour l'avenir. Une telle façon de faire permettrait à chacune des 2 industries, de pourvoirie et forestière, de bénéficier de la prévisibilité et de la souplesse nécessaire pour investir et assurer leurs avenir réciproques. Commentaires spécifiques : Certaines parties du chantier impliquent le passage près de notre source d'eau. L'ampleur des secteurs consultés par rapport à la superficie de la pourvoirie est très élevée et le tout localisé autour de toutes les infrastructures de la pourvoirie. Un plan très détaillé, impliquant tous les éléments opérationnels fins, devra être convenu	

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			pour permettre d'en évaluer la faisabilité et convenir d'une entente satisfaisante pour chacun. Certains secteurs de coupes potentielles sont situés dans le paysage sensible du site et du lac principal de la pourvoirie et devront être adaptés. La période de récolte est une condition non négociable compte tenu de la sécurité et la quiétude des clients. Les chantiers et les chemins passent très près des sites d'hébergement. La sortie des bois ne permet pas la cohabitation en période d'activité de la pourvoirie. Cela vaut pour tous les chantiers dont le bois sortirait par l'accès de la pourvoirie. Les travaux non commerciaux réalisés à la suite de cette récolte devront être minimisés par les choix de traitements et permettre la poursuite des activités de la pourvoirie, dont le déplacement en forêt. Les enjeux de cohabitation pour les TSNC seront amplifiés par la localisation des coupes et leur ampleur. Nous souhaitons vous rencontrer et échanger de façon complète et précise avec vous et les responsables des différentes étapes et divers volets de planification susceptibles d'influencer nos activités et la qualité de notre offre.	
83	033-51	Particulier	Nous trouvons que le chemin passe proche de notre chalet. Est-ce possible de l'éloigner un peu plus des chalets à l'endroit indiqué? De plus, nous pensons qu'à cet endroit le nouveau chemin passerait sur notre terrain sous location. Merci.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné.
84	033-51	Domaine chasse et pêche Gaudias Foster inc.	Pour les travaux sylvicoles non commerciaux en consultation, nous aimerions avoir plus d'information sur le type de traitement qui serait appliqué. Il faut également que la réalisation de ces travaux n'interfère pas avec nos périodes de chasse (ours ou orignal) et on doit s'entendre	Une première rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de préciser les préoccupations. Une deuxième rencontre aura lieu lorsque la planification sera achevée.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			plusieurs mois avant les travaux. Nous demeurons disponibles pour vous rencontrer et échanger de façon complète et précise avec vous et les responsables des différentes étapes et divers volets de planification susceptibles d'influencer nos activités.	
85	033-51	La pourvoirie du lac Moreau inc.	Nous ne nous opposons pas aux secteurs de coupes planifiés dans la partie nord de la pourvoirie, nous aimerions toutefois discuter plus en profondeur de leur ampleur et de leur localisation, du type de coupes prévues, de la période d'opération, du fait qu'il y a chevauchement de notre limite de territoire de pourvoirie par ces coupes (garder une limite claire). Il faudrait aussi discuter des travaux de réfection du chemin d'accès de la pourvoirie (quels sont les travaux exactement et quand sont-ils prévus?). Il faut voir à ne pas rendre inaccessibles le pont et le chemin du Tara et ne pas passer sur le pont Bailey au nord de la pourvoirie, le tonnage ne permet pas de passer avec des charges lourdes. Inquiétude par rapport à l'utilisation du pont de la rivière Malbaie (a déjà été brisé par des camions). Pour les travaux sylvicoles non commerciaux planifiés, il faut enlever tous les travaux dans ce secteur parce que c'est un ravage d'originaux. Il faudrait que le MFFP planifie des coupes dans le secteur sud de la pourvoirie, dans le coin du lac de la Montagne. Il y a actuellement beaucoup de perte de matière ligneuse par renversement des arbres. Le bois est à maturité selon nous. Nous demeurons disponibles pour vous rencontrer et échanger de façon complète et précise avec vous et les responsables des différentes étapes et	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Une première rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de préciser les préoccupations. Une deuxième rencontre aura lieu lorsque la planification sera achevée.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			divers volets de planification et pour élaborer plus amplement sur les commentaires. En tant qu'entreprise, la pourvoirie a des enjeux de prévisibilité, de capacité d'adaptation aux changements du milieu forestier, d'impacts potentiels sur la qualité de son produit et la satisfaction de la clientèle qui ne peuvent actuellement être évalués faute d'information suffisante dans les plans opérationnels en consultation. À noter que les présents commentaires portent également sur les superficies qui auraient été antérieurement consultées. Le développement global du réseau routier dans la pourvoirie, les modifications et les ajouts possibles, la concentration (répartition spatiotemporelle) des coupes dans un même secteur ainsi que les traitements sont tous des éléments qui doivent être convenus de façon détaillée avant d'être en mesure d'accepter les plans opérationnels. Nous sommes conscients des défis de livraison de plans harmonisés et de la complexité associée à la séparation des tâches entre vous et l'industrie forestière. Cependant, par équité entre entreprises, nous avons également besoin de prévisibilité afin de maintenir ou d'augmenter notre contribution à l'économie régionale et aux emplois. Par la présente, nous signifions donc qu'une entente complète devra être prise avec la pourvoirie préalablement à tout octroi d'autorisation de récolte, et ce, y compris les interventions à moyen et long terme. Évidemment, l'avenue de convenir de plans intégrés à long terme par pourvoirie est celle privilégiée pour l'avenir. Une telle façon de faire permettrait à chacune des 2 industries, de pourvoirie et forestière, de bénéficier de la prévisibilité et de la	

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			souplesse nécessaire pour investir et assurer leurs avenir réciproques.	
86	033-51	Pourvoirie du club Bataram inc.	Ces secteurs de coupes potentielles sont situés dans le paysage sensible du site d'accueil et d'hébergement principal de la pourvoirie et devront être modifiés. La période de récolte est une condition non négociable compte tenu de la sécurité et de la quiétude des clients. Les travaux non commerciaux réalisés à la suite de cette récolte devront être minimisés par les choix de traitements, puisque les enjeux de cohabitation seront amplifiés par la localisation des coupes et leur ampleur. Nous aimerions savoir et nous entendre sur les travaux de réfection prévus sur les 6 premiers kilomètres de notre chemin d'accès. Pour les travaux sylvicoles non commerciaux en consultation, il faut que la réalisation de ces travaux n'interfère pas avec nos périodes de chasse (ours ou orignal) et on doit s'entendre plusieurs mois avant les travaux. Aussi, il faudrait adapter les travaux non commerciaux pour laisser une proportion de feuillus acceptable pour la faune. Nous demeurons disponibles pour vous rencontrer et échanger de façon complète et précise avec vous et les responsables des différentes étapes et divers volets de planification susceptibles d'influencer nos activités et la qualité de notre offre. En tant qu'entreprise, la pourvoirie a des enjeux de prévisibilité, de capacité d'adaptation aux changements du milieu forestier, d'impacts potentiels sur la qualité de son produit et la satisfaction de la clientèle qui ne peuvent actuellement être évalués faute d'information	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Une première rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de préciser les préoccupations. Une deuxième rencontre aura lieu lorsque la planification sera achevée.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			suffisante dans les plans opérationnels en consultation. À noter que les présents commentaires portent également sur les superficies qui auraient été antérieurement consultées. Le développement global du réseau routier dans la pourvoirie, le niveau de coupe actuellement consulté, les modifications et les ajouts possibles, la concentration (répartition spatiotemporelle) des coupes dans un même secteur ainsi que les traitements sont tous des éléments qui doivent être convenus de façon détaillée avant d'être en mesure d'accepter les plans opérationnels. Nous sommes conscients des défis de livraison de plans harmonisés et de la complexité associée à la séparation des tâches entre vous et l'industrie forestière. Cependant, par équité entre entreprises, nous avons également besoin de prévisibilité afin de maintenir ou d'augmenter notre contribution à l'économie régionale et aux emplois. Par la présente, nous signifions donc qu'une entente complète devra être prise avec la pourvoirie préalablement à tout octroi d'autorisation de récolte, et ce, y compris les interventions à moyen et long terme. Le niveau de récolte prévu étant élevé, ce n'est que dans ces conditions qu'ils peuvent être conciliés avec notre activité économique. Évidemment, l'avenue de convenir de plans intégrés à long terme par pourvoirie est celle privilégiée pour l'avenir. Une telle façon de faire permettrait à chacune des 2 industries, de pourvoirie et forestière, de bénéficier de la prévisibilité et de la souplesse nécessaire pour investir et assurer leurs avenir réciproques.	
87	033-51	Domaine Comporté	Pour le secteur de coupe planifié, la superficie totale est beaucoup trop grande. De plus, la	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			proportion de coupes de régénération vs coupes partielles n'est pas du tout adéquate. Pour les travaux sylvicoles non commerciaux, s'entendre avec le pourvoyeur afin que la réalisation de ses travaux n'interfère pas avec ses périodes de chasse (ours ou orignal), et ce, plusieurs mois avant les travaux. Nous demeurons disponibles pour vous rencontrer et échanger de façon complète et précise avec vous et les responsables des différentes étapes et divers volets de planification susceptibles d'influencer nos activités et la qualité de notre offre. En tant qu'entreprise, la pourvoirie a des enjeux de prévisibilité, de capacité d'adaptation aux changements du milieu forestier, d'impacts potentiels sur la qualité de son produit et la satisfaction de la clientèle qui ne peuvent actuellement être évalués faute d'information suffisante dans les plans opérationnels en consultation. À noter que les présents commentaires portent également sur les superficies qui auraient été antérieurement consultées. Le développement global du réseau routier dans la pourvoirie, le niveau de coupe actuellement consulté, les modifications et les ajouts possibles, la concentration (répartition spatiotemporelle) des coupes dans un même secteur ainsi que les traitements sont tous des éléments qui doivent être convenus de façon détaillée avant d'être en mesure d'accepter les plans opérationnels. Nous sommes conscients des défis de livraison de plans harmonisés et de la complexité associée à la séparation des tâches entre vous et l'industrie forestière. Cependant, par équité entre entreprises, nous avons également	Une rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de prendre en compte les préoccupations soulevées et de définir une planification détaillée.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			besoin de prévisibilité afin de maintenir ou d'augmenter notre contribution à l'économie régionale et aux emplois. Par la présente, nous signifions donc qu'une entente complète devra être prise avec la pourvoirie préalablement à tout octroi d'autorisation de récolte, et ce, y compris les interventions à moyen et long terme. Le niveau de récolte prévu étant élevé, ce n'est que dans ces conditions qu'ils peuvent être conciliés avec notre activité économique. Évidemment, l'avenue de convenir de plans intégrés à long terme par pourvoirie est celle privilégiée pour l'avenir. Une telle façon de faire permettrait à chacune des 2 industries, de pourvoirie et forestière, de bénéficier de la prévisibilité et de la souplesse nécessaire pour investir et assurer leurs avenir réciproques.	
88	033-51	Pourvoirie Baie-Sainte-Catherine	L'ampleur des secteurs consultés par rapport à la superficie de la pourvoirie est très élevée, la portée temporelle sans autres interventions devra aussi être élevée et connue. Un taux moyen de 0,9 % maximum devrait guider les choix en ce sens. Ces secteurs de coupes potentielles sont situés dans le paysage sensible du site et du lac principal de la pourvoirie et devront être modifiés. La période de récolte est une condition non négociable compte tenu de la sécurité et de la quiétude des clients. Les chantiers passent très près des sites d'hébergement et le chemin ne permet pas la cohabitation en période d'activité de la pourvoirie. Cela vaut pour tous les chantiers dont le bois sortirait par l'accès de la pourvoirie. Un site de ravage sensible est visé par les coupes et une modification de la coupe à cet endroit est demandée. Les travaux non commerciaux réalisés à la suite de cette récolte devront être minimisés par les	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Une première rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de préciser les préoccupations. Une deuxième rencontre a eu lieu afin de prendre en compte les préoccupations soulevées et de définir une planification détaillée.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			choix de traitements, puisque les enjeux de cohabitation seront amplifiés par la localisation des coupes et leur ampleur. Nous demeurons disponibles pour vous rencontrer et échanger de façon complète et précise avec vous et les responsables des différentes étapes et divers volets de planification susceptibles d'influencer nos activités et la qualité de notre offre. En tant qu'entreprise, la pourvoirie a des enjeux de prévisibilité, de capacité d'adaptation aux changements du milieu forestier, d'impacts potentiels sur la qualité de son produit et la satisfaction de la clientèle qui ne peuvent actuellement être évalués faute d'information suffisante dans les plans opérationnels en consultation. À noter que les présents commentaires portent également sur les superficies qui auraient été antérieurement consultées. Le développement global du réseau routier dans la pourvoirie, le niveau de coupe actuellement consulté, les modifications et les ajouts possibles, la concentration (répartition spatiotemporelle) des coupes dans un même secteur ainsi que les traitements sont tous des éléments qui doivent être convenus de façon détaillée avant d'être en mesure d'accepter les plans opérationnels. Nous sommes conscients des défis de livraison de plans harmonisés et de la complexité associée à la séparation des tâches entre vous et l'industrie forestière. Cependant, par équité entre entreprises, nous avons également besoin de prévisibilité afin de maintenir ou d'augmenter notre contribution à l'économie régionale et aux emplois. Par la présente, nous signifions donc qu'une entente complète devra être prise avec la pourvoirie préalablement à tout	

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			octroi d'autorisation de récolte, et ce, y compris les interventions à moyen et long terme. Le niveau de récolte prévu étant élevé, ce n'est que dans ces conditions qu'ils peuvent être conciliés avec notre activité économique. Évidemment, l'avenue de convenir de plans intégrés à long terme par pourvoirie est celle privilégiée pour l'avenir. Une telle façon de faire permettrait à chacune des 2 industries, de pourvoirie et forestière, de bénéficier de la prévisibilité et de la souplesse nécessaire pour investir et assurer leurs avenir réciproques.	
89	033-51	Club des Hauteurs de Charlevoix	Pour les secteurs de récolte en consultation, il faudrait éviter le déboisement et la construction de chemins d'accès à l'intérieur de la pourvoirie. Le secteur de la zec au lac Pilote est très dense (beaucoup de chalets et de roulottes). Si des chemins sont aménagés entre les territoires, ceci va occasionner un afflux considérable du trafic et des problèmes majeurs d'utilisation du territoire. Notre accueil est loin de ce secteur et il sera impossible pour nous de contrôler la clientèle qui proviendrait de la zone de déboisement planifiée. Vous pourriez utiliser les chemins existants à l'intérieur de notre pourvoirie pour accéder à ce secteur à la place ou idéalement l'exclure de votre plan et garder une bande de 500 m sur la ligne non déboisée. On veut éviter le braconnage sur notre territoire durant la chasse et votre plan n'aidera en rien la situation. Je pense que votre plan devrait considérer les limites de territoires et la protection de la faune. En tant qu'entreprise, la pourvoirie a des enjeux de prévisibilité, de capacité d'adaptation aux changements du milieu forestier, d'impacts potentiels sur la qualité de son produit et la satisfaction de la clientèle qui ne peuvent	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Une rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de prendre en compte les préoccupations soulevées et de définir une planification détaillée.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			actuellement être évalués faute d'information suffisante dans les plans opérationnels en consultation. À noter que les présents commentaires portent également sur les superficies qui auraient été antérieurement consultées. Le développement global du réseau routier dans la pourvoirie, le niveau de coupe actuellement consulté, les modifications et ajouts possibles, la concentration (répartition spatiotemporelle) des coupes dans un même secteur ainsi que les traitements sont tous des éléments qui doivent être convenus de façon détaillée avant d'être en mesure d'accepter les plans opérationnels. Nous sommes conscients des défis de livraison de plans harmonisés et de la complexité associée à la séparation des tâches entre vous et l'industrie forestière. Cependant, par équité entre entreprises, nous avons également besoin de prévisibilité afin de maintenir ou d'augmenter notre contribution à l'économie régionale et aux emplois. Par la présente, nous signifions donc qu'une entente complète devra être prise avec la pourvoirie préalablement à tout octroi d'autorisation de récolte, et ce, y compris les interventions à moyen et long terme. Le niveau de récolte prévu étant élevé, ce n'est que dans ces conditions qu'ils peuvent être conciliés avec notre activité économique. Évidemment, l'avenue de convenir de plans intégrés à long terme par pourvoirie est celle privilégiée pour l'avenir. Une telle façon de faire permettrait à chacune des 2 industries, de pourvoirie et forestière, de bénéficier de la prévisibilité et de la souplesse nécessaire pour investir et assurer leurs avenir réciproques.	

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
90	033-51	Particulier	Le chemin en consultation pour implantation est un doublon du chemin actuel. De plus, il n'y a pas de coupe prévue d'ici à 2023 selon la consultation en cours. Il n'est donc pas urgent de perturber les habitats fauniques ainsi que les poissons, car le chemin traverse une rivière où il y a de la truite. De plus, cette rivière est la prise d'eau pour une quinzaine de chalets (sentier Tremblay et sentier Bouchard). Je demande donc que le Ministère sursoie à l'implantation d'un tel chemin. Merci de votre appui.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné.
91	033-51	Particulier	Je suis chercheuse indépendante (Ph. D. Integrated studies in Education, McGill University), spécialisée dans les questions liées aux changements climatiques et à la crise environnementale. Je tiens à vous exprimer mes préoccupations concernant l'intensification des coupes forestières et le type de gestion de la forêt publique au Québec. Je souscris entièrement aux propos des directeurs de l'Action Boréale publiés dans le <i>Journal de Montréal</i> le 13 novembre dernier : https://www.journaldemontreal.com/2020/11/13/le-bunker-du-ministere-des-forets?fbclid=IwAR0Nuy0sORQju1JEyaDJXGZlaH-mkRgfGKza9yCAJCSuS1HogxEHZJFPadU . Je partage les constatations de Léonard Otis et les nombreux intervenants forestiers cités dans son livre sur les orientations à prendre pour un véritable développement durable de la forêt québécoise. Les coupes à blanc, maquillées sous l'appellation de coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS), doivent être interdites. Il faut développer les forêts habitées.	Nous avons pris contact avec la personne afin d'échanger sur le commentaire, mais nous n'avons pas eu de réponse.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
92	033-51	Association des villégiateurs du lac Étienne de Rivière-Éternité	Bonjour, si le transport se fait à cet endroit est-ce qu'il y a du danger de briser la frayère qui est dans le ruisseau qui communique entre les deux lacs? Merci.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Comme cela est prévu dans le <i>Règlement sur l'aménagement durable des forêts</i>, voici des articles qui encadrent la voirie forestière et les traverses de cours d'eau : – Article 64 Dispositions générales; – Articles 75 et 76 Stabilisation des sols déblayés et des talus de chemin et détournement des eaux de ruissellement; – Article 80 Entretien et fermeture d'un chemin.
93	033-51	Association des villégiateurs du lac Étienne de Rivière-Éternité	Bonjour, nous avons une source d'eau naturelle voici les coordonnées [X] peut-elle être protégée avec une distance raisonnable svp? Il y a le ruisseau des deux lacs Étienne qui est une frayère à protéger svp. Merci beaucoup!	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. La frayère que vous nous mentionnez sera validée par la Direction de la gestion de la faune. Selon le résultat de l'analyse, si requis, nous appliquerons les modalités dictées par les articles 89 et 92 du RADF.
94	033-51	Particulier	Il y a des thuyas exceptionnels. Seront-ils protégés?	Nous vous contacterons lorsque la planification sera avancée.
95	033-51	Particulier	Le nouveau chemin prévu qui passe derrière notre chalet pourrait-il être plus éloigné que l'emplacement prévu actuel étant donné la proximité avec notre chalet? De plus, nous croyons qu'il passera sur notre terrain. Nous souhaiterions qu'il soit un peu plus éloigné. Deuxièmement, nous aimerions savoir si ce	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			nouveau chemin prévu sera ouvert seulement en hiver ou aussi en été.	
96	033-51	Particulier	Quelle sera la protection accordée à notre chemin d'accès?	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné.
97	033-51	Particulier	Sur ce cours d'eau, nous avons une prise d'eau qui alimente 4 chalets. Nous désirons connaître la protection qui sera accordée à ce cours d'eau. Ce cours d'eau est permanent. Il est souterrain sur certaines portions. Il se divise en deux pour se jeter dans le lac Brébeuf et le lac Fairbanks.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné.
98	033-51	Particulier	Pour le secteur identifié, la carte indique que vous allez faire une coupe de régénération et donc couper tout le bois. Dans ce secteur, il y a beaucoup de feuillus et de très gros cèdres, serait-il possible de pratiquer une coupe partielle et ne pas couper ces feuillus et cèdres afin de préserver un peu de forêt et limiter les dégâts faits à la forêt par une coupe de régénération? Je pose également la question pour toute la zone au-dessus des 5 chalets à proximité du point que j'ai indiqué.	Nous vous contacterons lorsque la planification sera avancée.
99	033-51	Particulier	Notre prise d'eau potable est identifiée approximativement avec le point bleu avec tubulures vers notre chalet. Il est difficile d'identifier correctement la prise d'eau sans GPS sur la carte.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné.
100	033-51	Particulier	La prise d'eau de mon chalet est située dans la montagne située derrière et le tuyau de transport de l'eau qui alimente mon réservoir suit le cours d'eau, passe sous la route principale et suit la route principale jusqu'à mon chalet. La conduite passe donc dans la zone jaune de coupe de régénération. La position approximative de ma prise d'eau est [X]. Je crains donc que vous détruisiez cette conduite qui est partiellement couverte de feuilles et pas toujours facile à voir.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			Elle court sur plusieurs centaines de mètres. Le numéro de bail de mon chalet est le [X]. Sa position est [X].	
101	033-51	Particulier	Je suis détenteur d'un bail de villégiature du côté sud-ouest du lac Brébeuf, donc en face des travaux prévus du côté sud-est du lac. Notre préoccupation concerne le type de travaux prévus et la façon dont ils seront réalisés de manière à minimiser le plus possible les impacts visuels et l'érosion de la montagne vers le lac. De manière à répondre aux préoccupations soulevées, la zone de coupe de régénération devrait-elle être remplacée par une coupe partielle? La bande de protection riveraine devrait être la plus importante possible (plus que la largeur normative de 20 m, minimalement entre 60 à 100 m). L'approche de coupe dans les zones adjacentes de coupe partielle devrait privilégier des bandes transversales pour minimiser l'érosion et l'impact visuel (en préservant la vue de l'autre côté du lac). Sur les têtes de sapin de chaque bande transversale selon la topographie de la montagne. J'aimerais donc connaître dans quelle mesure les éléments soulevés précédemment sont pris en compte dans l'élaboration des travaux planifiés. Merci	Nous vous contacterons lorsque la planification sera avancée.
102	033-51	Particulier	J'ai deux points. Le premier consiste à l'utilisation du chemin de plus du deux tiers qui passera par le chemin que nous entretenons avec nos deniers par l'entremise de l'association des villégiateurs et utilisateurs de ce territoire, nous travaillons tous les ans pour avoir un beau chemin alors nous aimerions avoir l'assurance que les chemins empruntés par le transport de bois seront réparés ou remis en état comme ils étaient avant. Mon deuxième point est sur le prélèvement des	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Nous avons pris contact avec la personne afin d'échanger sur le commentaire, mais nous n'avons pas eu de réponse.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			essences de bois, j'ai marché dans les secteurs que vous avez exploités à l'hiver 2018-2019 dans la première phase et j'ai remarqué qu'il y avait plus de feuillus, bouleaux, érables, merisiers.	
103	033-51	Particulier	Il faut juste nous dire quand les travaux auront lieu et nous placerons des rubans pour indiquer notre prise d'eau ainsi que le tuyau d'amenée de l'eau. Ou me contacter et nous irons montrer à l'entrepreneur forestier la localisation de la prise d'eau. Le bail est au nom de [X] # SIPC : [X] # client [X] # dossier [X].	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné.
104	033-51	Club de motoneige du Fjord	Période de réalisation des travaux et utilisation de chemins.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné.
105	033-51	Particulier	Le ruisseau entre les deux lacs Étienne est la plus grosse frayère dans notre secteur. Est-ce que la traverse de cours d'eau projetée sera faite dans les règles?	La frayère que vous nous mentionnez sera validée par la Direction de la gestion de la faune. Selon le résultat de l'analyse, si requis, nous appliquerons les modalités dictées par les articles 89 et 92 du <i>Règlement sur l'aménagement durable des forêts</i> .
106	033-51	Particulier	L'aménagement du chemin se situe proche d'une tourbière (stomp) et coupe complètement notre secteur de chasse à l'orignal. Nous partons des chalets les plus proches sur le lac Brébeuf. Ceci risque de créer une course aux territoires avec les risques que cela comporte. De plus, il traverse le ruisseau à une nouvelle place selon ce que je devine, la nécessité immédiate ne semble pas prouvée, car il n'y a pas de travaux de récolte prévus en 2021-2023 dans tout le grand secteur. Le ruisseau qui est traversé est le ruisseau de la	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			prise d'eau d'une quinzaine de chalets (sentier Tremblay et sentier Bouchard).	
107	033-51	Particulier	Est-ce que le chemin menant de la pourvoirie du lac Moreau à la zec de Lac Brébeuf va être amélioré? Est-ce que le pont de la rivière Malbaie va être refait, car après le passage de la machinerie, il se sera sûrement détérioré? Quand sont prévus ces travaux?	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné.
108	033-51	Particulier	La construction d'un chemin est permise dans le territoire du parc de conservation du Saguenay?	L'objectif est de désenclaver la portion du territoire public situé à Saint-Félix-d'Otis, dans le quadrilatère délimité par le lac de Sable, le parc national, les terrains privés situés le long du chemin de l'Anse-aux-Érables et les terrains privés situés sur la rive nord du lac à la Croix. Plusieurs options sont évaluées, mais, pour l'instant, aucune décision n'est prise.
109	033-51	Particulier	Période de réalisation des travaux d'aménagement forestier	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné.
110	033-51	Particulier	Est-il nécessaire d'intervenir sur cette parcelle, puisqu'elle représente une petite surface? Si oui, cette section du chemin du lac Périgny devrait également faire l'objet d'une réfection jusqu'à la limite de l'intervention. Voir commentaire inscrit en mon nom sur la réfection de la première section du chemin du lac Périgny.	La « parcelle » que vous avez indiquée sur la carte interactive n'a pas été retenue lorsque nous avons raffiné la planification et ne sera donc pas récoltée.
111	033-51	Particulier	Selon ce que j'ai constaté cet été, durant la réfection du sentier du Petit lac Éternité, le matériau de rechargement utilisé n'est pas de bonne qualité. Il n'a pas une bonne capacité de support, car il s'agit d'un sable silteux. Tant qu'à le faire, il aurait fallu que ce soit également une plus-value pour les utilisateurs. Mon commentaire est valable pour la réfection à venir du chemin du lac Périgny. De plus, la réfection du chemin du lac	C'est une réfection de chemin qui sera faite selon la réglementation (article 64 du RADF). Ces travaux sont sous la responsabilité du bénéficiaire de garantie d'approvisionnement (BGA).

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			Périgny comprise entre le sentier du Petit lac Éternité et le lac (sans nom) devrait être faite avec un souci de préservation du corridor visuel.	Concernant le corridor visuel, il n'y a plus de récolte prévue le long du chemin depuis que nous avons raffiné la planification.
112	033-51	Particulier	Une bande de protection de la forêt ne devrait-elle pas être prévue à la limite du parc du Saguenay afin de protéger celle-ci des chablis à la suite de la coupe des arbres?	Une bande de protection de 60 m sera conservée, comme cela est prévu dans le <i>Règlement sur l'aménagement durable des forêts</i> (Article 7). La coupe partielle dans cette lisière boisée est possible selon les modalités prévues à l'article 9 du RADF.
113	033-51	Particulier	Bonjour, est ce que ce sont des bûchés faits en hiver ou durant l'été? Et est-ce que vous allez continuer de monter dans les prochaines années vers le lac Rectangle?	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Nous n'avons aucune planification prévue vers le lac rectangle. Cependant, ce territoire est affecté par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) et la planification pourrait changer selon l'évolution de l'épidémie.
114	033-51	Particulier	Bonjour, nous avons une source d'eau pour alimenter 6 chalets. Va-t-il être possible de protéger celle-ci?	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné.
115	033-51	Association des lacs Étienne de rivière éternité	Bonjour, j'ai entendu dire que vu qu'il y a plus de 5 chalets on pouvait demander que le bûchage soit effectué plus loin du rivage des lacs? Est-ce vrai et si oui je le demande svp.	Tel que cela est prévu dans le <i>Règlement sur l'aménagement durable des forêts</i> , la planification d'aménagement forestier sera élaborée selon les éléments suivants : – aucune activité d'aménagement forestier ne peut s'effectuer sur un site de villégiature regroupée (article 3); – une lisière boisée d'au moins 60 m de largeur doit être conservée autour

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
				d'un site de villégiature regroupée (article 7). Un encadrement visuel de 3 km doit être conservé autour d'un site de villégiature regroupée (article 13). Il est à noter que les activités de récolte demeurent permises dans l'encadrement visuel, mais que des modalités particulières sont prévues afin de conserver en tout temps la qualité du paysage. Ces modalités sont décrites à l' article 14 .
116	033-51	Municipalité de Ferland-et-Boileau	Nous aimerions connaître les chemins que vous utiliserez pour le transport du bois dans notre secteur.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné.
117	033-51	Zec Brébeuf	Le cours d'eau est une zone de fraie importante. Éviter de récolter la bande de forêt entre le chemin et le cours d'eau permettrait une zone tampon plus importante pour la protection de la frayère.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Une rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de prendre en compte les préoccupations soulevées et de définir une planification détaillée.
118	033-51	Zec Brébeuf	Lac d'intérêt. Éviter la coupe à flanc de montagne pour éviter l'augmentation de la sédimentation au lac et protéger le couvert visuel du lac.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Une rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de prendre en compte les préoccupations soulevées et de définir une planification détaillée.
119	033-51	Zec Brébeuf	Frayère à protéger.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Une rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de prendre en compte les

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
				préoccupations soulevées et de définir une planification détaillée.
120	033-51	Zec Brébeuf	Frayère présente. Assurer la mise en place d'un ponceau conforme lors de l'amélioration. Éviter les travaux près de la période de fraie. Éviter de couper la zone de coupe la plus près de la frayère augmenterait la protection contre la sédimentation.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Une rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de prendre en compte les préoccupations soulevées et de définir une planification détaillée.
121	033-51	Zec Brébeuf	Frayère d'intérêt. Augmenter la bande de protection entre la coupe et le cours d'eau afin de maximiser la protection.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Une rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de prendre en compte les préoccupations soulevées et de définir une planification détaillée.
122	033-51	Zec Brébeuf	Les lacs Éternité et Bailloquet sont 2 lacs d'intérêt. Il est important de préserver leur intégrité. Éviter la coupe à flanc de montagne afin de limiter l'apport de sédimentation et protéger le couvert visuel sera important.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Une rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de prendre en compte les préoccupations soulevées et de définir une planification détaillée.
123	033-51	Zec Brébeuf	Présence de frayère. Laisser une plus large bande de protection.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Une rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de prendre en compte les préoccupations soulevées et de définir une planification détaillée.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
124	033-51	Zec Brébeuf	Camping Éternité de 34 emplacements. Protéger le couvert visuel. Coupe en hiver à prioriser pour la sécurité.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Une rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de prendre en compte les préoccupations soulevées et de définir une planification détaillée.
125	033-51	Zec Brébeuf	Frayère importante pour le lac Brébeuf. Augmenter la bande de protection. Aussi, éviter de couper à flanc de montagne du lac Brébeuf dans le but de conserver le couvert visuel et éviter la sédimentation dans le lac d'intérêt.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Une rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de prendre en compte les préoccupations soulevées et de définir une planification détaillée.
126	033-51	Particulier	Protéger sa prise d'eau (il s'alimente dans le ruisseau qui est derrière son chalet) et souhaite être informé de la période d'opération.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné.
127	033-51	Particulier	Petite rivière Saint-Jean (24 km barrière Saint-Félix, 2 km barrière Ferland-Boileau).	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné.
128	033-51	Particulier	Protection de la prise d'eau qui descend de la montagne. No de dossier : [X] Canton de l'Allemand, partie non divisée.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné.
129	033-51	Particulier	Il a mentionné qu'il habite au lac Brébeuf et sa prise d'eau est dans le lac.	Aucune coupe n'est prévue près du lac.
130	033-51	Particulier	Protéger sa prise d'eau [X].	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné.
131	033-51	Particulier	Y aura-t-il d'autres coupes dans son secteur et est-ce que des îlots de bois sont conservés pour les ravages d'originaux?	Oui, il y aura d'autres chantiers dans ce secteur (lac des Quenouilles et étangs des Rats musqués) qui sont prévus dans les prochaines années près du lac à la

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
				Balle. Ces deux chantiers seront possiblement soumis à la consultation en 2022. Généralement, dans le contexte de TBE, la coupe de récupération de bois affectés est une récolte qui maintient 10 % de bouquets et de semenciers.
132	033-51	Particulier	Interrogations sur les interventions prévues.	Le MFFP a appelé le participant pour répondre à ses questions.
133	033-51	Particulier	Voir mémoire déposé à l'annexe 1.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Voir la réponse du MFFP aux autres éléments du mémoire à l'annexe 2.
134	033-51	Nature Québec	Travaux non commerciaux dans les massifs protégés dans les territoires envisagés par la stratégie caribou 2022 : Nous sommes préoccupés par la potentielle réalisation de travaux sylvicoles non commerciaux dans les secteurs désignés par les mesures intérimaires sur le caribou forestier comme des massifs protégés de territoires envisagés pour la future stratégie caribou 2022. Plusieurs secteurs possibles de travaux non commerciaux sont indiqués dans le PAFIO 2021-2023 dans ces secteurs de protection intérimaire, principalement dans l'UA 033-51. Ces secteurs sont d'intérêt primordial pour la conservation et la survie du caribou de Charlevoix et, bien qu'il ne s'agisse pas de travaux commerciaux, les travaux non commerciaux	Concernant les travaux sylvicoles non commerciaux soumis à la consultation, comme mentionné le 16 novembre 2020, la consultation présentait plus de 8 000 ha d'éclaircie précommerciale, alors que la stratégie forestière permet le traitement d'environ 750 ha par année pour l'ensemble des UA 033-51 et 031-53. Les secteurs présentés ont été sélectionnés sur la base unique de leurs caractéristiques forestières. Il faut donc voir la consultation sur les travaux non commerciaux comme une première étape visant à constituer une banque de peuplements pouvant éventuellement faire l'objet de traitements non

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			peuvent également avoir des impacts négatifs pour le caribou. En effet, l'éclaircie précommerciale ouvre le peuplement et, par l'apport de lumière supplémentaire, favorise la production de petits fruits et d'herbe, nourriture importante pour l'ours noir, principal prédateur de la harde de caribous de Charlevoix. Ce traitement sylvicole prolonge donc la période de qualité de l'habitat pour l'ours et favorise sa survie et, par le fait même, augmente le risque de prédation sur le caribou. Il faut noter que le loup n'est pas le principal prédateur pour cette harde. Il ne faut pas que les travaux non commerciaux favorisent le maintien et la prolongation de l'habitat de l'ours. Nous recommandons donc de limiter au maximum la réalisation de travaux sylvicoles non commerciaux dans les massifs protégés de territoires envisagés et de faire cibler les travaux en dehors de ces massifs. Si des travaux non commerciaux devaient tout de même se réaliser à l'intérieur de ceux-ci, en petite quantité évidemment, il est important d'éviter les secteurs reconnus d'hivernage et de mise bas, secteurs jouant un rôle particulièrement dans la survie des caribous. Également, nous recommandons que les travaux non commerciaux qui seront réalisés à l'intérieur de ces massifs de protection privilégient les éclaircies précommerciales (EPC) par puits de lumière, qui ont un impact moins grand sur le caribou, car maintenant une densité de tiges supérieure à une EPC systématique. Travaux de fermeture de chemins : Nous appuyons fortement les efforts de fermeture de chemins, considérant ceux-ci comme des perturbations importantes défavorisant la population de caribous forestiers de Charlevoix.	commerciaux. La prise en compte des enjeux territoriaux identifiés durant la consultation, des résultats d'inventaires forestiers et des enjeux opérationnels permettra par la suite une planification opérationnelle de ces travaux dans l'UA. Lorsque concernés, les enjeux liés au caribou forestier font partie des éléments de réflexion de l'aménagiste lorsqu'il précise sa planification tant dans le choix des secteurs que dans les modalités d'intervention. En ce qui a trait à la fermeture des chemins, les chemins soumis à la consultation sont localisés dans les secteurs de la réserve faunique des Laurentides, à proximité du parc national des Grands-Jardins, ainsi que dans la partie est du PGJ. Le parc national des Grands-Jardins est au cœur de l'habitat essentiel du caribou. La fermeture de chemins dans les secteurs adjacents permettra à terme d'accroître le massif forestier qu'est le parc dans le but de contribuer à la restauration de l'habitat. À la suite des résultats des consultations tenues à l'automne 2020, les chemins ciblés pour les travaux de fermeture à l'été 2021 seront localisés dans la RFL, au nord et au sud du lac à Jack. Il est prévu d'y démanteler environ 20 km de chemins ouverts. De plus, des travaux plus légers de fermeture pourraient

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			Selon plusieurs études, l'ouverture du territoire entraîne une perte fonctionnelle d'habitat pour le caribou (St-Laurent et coll., 2014). Ce dernier aurait tendance à éviter les chemins. En effet, les chemins favorisent le déplacement des prédateurs et augmentent le risque de rencontre entre le caribou et ceux-ci. On peut lire dans l'étude de St-Laurent et coll. (2014) que « Les corridors linéaires facilitent les déplacements des loups (Lesmerises et coll., 2012) et augmentent vraisemblablement les probabilités de rencontre avec les caribous en raison des très fortes densités de chemins et de l'augmentation d'efficacité des loups à patrouiller leur territoire (Whittington et coll., 2011; Tremblay-Gendron, 2012). Les ours semblent également utiliser les chemins forestiers et les sentiers de randonnée moins fréquentés par l'homme pour accéder aux habitats fréquentés par le caribou (Gaudry, 2013) ». Nous souhaitons donc que des efforts importants soient déployés dans cette région pour la fermeture de chemins. Nous recommandons que vous vous dotiez d'objectifs ambitieux de fermeture de chemins pour les 2 prochaines années ainsi que pour le prochain PAFIT. Les travaux de fermetures de chemins devraient s'attarder particulièrement aux sites reconnus d'hivernage et de mise bas et à tout autre site jugé stratégique pour la protection et la survie du caribou. La population de caribous de Charlevoix est en déclin et il ne faut pas attendre la stratégie caribou 2022 pour commencer à agir. C'est dès maintenant qu'on doit faire des efforts et accorder du budget à cette tâche. On construit sans cesse de nouveaux chemins, mais c'est toujours plus difficile d'avoir la volonté de les fermer par la suite.	également être réalisés dans ces mêmes secteurs de la RFL et du PGJ (sur 15 km de chemins en voie de se refermer).

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
135	033-51	Motoneige Charlevoix	Harmonisation opérationnelle à réaliser pour le chantier du BMMB petit lac Noir. Chantier lac de la Rivière-Noire : pas de préoccupations si le sentier passe en « arrière de palissades », sinon le problème demeure. Le chantier lac aux Orignaux est dans la même situation. Harmonisation opérationnelle à réaliser pour le secteur de Baie-Sainte-Catherine .	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné.
136	033-51	Zec Anse Saint-Jean	Chantier Huet (plantation) • Beaucoup d'hébergement à venir dans ce secteur, projet de développement à venir; • Lac de la rivière, aval et chemin : dimension de la calvette à réviser. Chantier Huet (autre section) • 2 ponts temporaires devraient être utilisés; • Le chemin sera fermé après les travaux de récolte et TSNC; • Pas d'intérêt de développement pour la zec dans ce secteur. Mont Édouard • Le MFFP doit avoir l'information à jour concernant les usages du centre de ski; • L'administration du Mont-Édouard va transmettre les nouveaux tracés; • Les préoccupations du Mont-Édouard sont principalement la sécurité des gens et « l'impact touristique » du centre de ski pour la région. L'administration du Mont-Édouard mentionne qu'il comprend que les différents usages doivent cohabiter; • Des développements « touristiques » sont à prévoir pour le mont Édouard. Les organisations concernées (centre de ski et	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Une première rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de préciser les préoccupations. Une deuxième rencontre devrait avoir lieu lorsque la planification sera plus détaillée.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			zec) vont définir plus précisément les développements à venir et en informer le MFFP; La Scierie Dion mentionne qu'il est possible de bien cohabiter en mentionnant l'exemple de la Vallée du Bras-du-Nord dans Portneuf.	
137	033-51	Zec Brébeuf	Lac de la Balle • Zone d'intérêt visuel; • Protection accrue des cours d'eau et drainage adéquat surtout lorsque pente est forte; • Présence d'une frayère entre les 2 lacs; • Pas de coupe au sud du chemin; • Scierie Dion veut une visite terrain pour bien situer la frayère; • Pas de nouvel accès (limite de la zec). Bras de Ross • Frayère au nord-ouest du lac bras de Ross; • Ponceau à vérifier avant l'arrivée au chantier et voir avec la zec pour collaboration. Balloquet • Lac à truite grise d'importance économique pour la zec; • Protéger le visuel; • Éviter la sédimentation des cours d'eau; • Frayère entre le lac Balloquet et le lac Éternité; • Présence d'un camping (si possible coupe en hiver).	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Une première rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de préciser les préoccupations. Une deuxième rencontre devrait avoir lieu lorsque la planification sera plus détaillée.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			Allen-Goth • Frayère au sud du lac Allen et présence de chalets. Pointe • Frayère au nord-est du lac de la Pointe. Éternité • Lac d'importance économique pour la zec. Hébert • Présence de 2 camps de chasse. Beaulieu • Frayère en haut du lac et une en bas du lac. Demandes générales de la zec • Aviser les gens au moins 1 semaine avant le début des opérations; • Période de chasse à éviter le plus possible; • Communiquer avec Anny et/ou le poste d'accueil pour faire suivre les informations/communications.	
138	033-51	Zec Buteux	Communication • Fournir avant le 1^{er} juillet la PRAN autorisée et le calendrier des opérations (procédure de communication pour l'harmonisation opérationnelle, TGIRT, février 2020); • Informer deux semaines à l'avance de la date de début des opérations forestières (procédure de communication pour l'harmonisation opérationnelle, TGIRT, février 2020); • Informer en octobre à l'avance des opérations forestières d'hiver pour planifier l'impact sur l'ouverture des	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Une première rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de préciser les préoccupations. Une deuxième rencontre devrait avoir lieu lorsque la planification sera plus détaillée.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			chemins forestiers d'hiver (ex. : affichage) pour les travaux et le transport. Chemins forestiers • Remettre en état le chemin et les ponceaux tels qu'ils étaient avant le début des opérations. La zec exprime aussi une préoccupation relative à l'accumulation de sable dû au sablage pour ne pas « endommager » les cours d'eau; • Changer le vieux ponceau de bois endommagé (69° 48' 53,07" W. – 48° 5' 31,26" N.) sur le chemin menant vers le sud-ouest juste avant le pont de la rivière aux Canards vers le lac Lyonne; • S'assurer de libérer d'équipements, des bois récoltés ou des camions de transport les chemins principaux d'accès à sortie unique comme le chemin du Lac-du-Port-aux-Quilles afin d'éviter d'entraver la circulation en cas d'urgence; • S'assurer de mettre en place des mesures de sécurité dans les chemins forestiers durant les travaux forestiers comme l'affichage durant le transport, surtout qu'il n'y a aucune barrière de la zec sur le chemin des Colons pour avertir notre clientèle. Chasse à l'orignal • Éviter la récolte forestière ou le transport de bois en période de chasse à l'orignal. Si c'est impossible, dès que la programmation annuelle est connue, convenir d'activités forestières en période de chasse à l'orignal à la carabine. Dans	

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			le cas où il n'y aurait pas d'entente possible sans nuire au chasseur, le MFFP pourra servir de médiateur; - La zec analysera plus précisément les secteurs de coupe pour cibler des zones propices à la récolte en période de chasse. La zec devra informer ses utilisateurs des travaux de récolte à venir. Protection des habitats aquatiques - S'assurer de respecter les modalités de protection particulière de la Capitale-Nationale pour le lac Lyonne, puisque c'est un lac à omble chevalier et considéré comme un site faunique d'intérêt; - Dans la mesure du possible, s'assurer de la stabilité des bandes riveraines et réduire les risques d'érosion ou l'apport de sédiments dans la rivière aux Canards. Le plan directeur de l'eau de l'OBV-CM indique que certaines sections des berges de la rivière aux Canards sont déjà très érodées (fiche d'action 17, p. 859, PDE, 2014); - Une fois que la planification sera à un niveau plus raffiné, le MFFP l'enverra à la zec pour savoir si leurs préoccupations ont été prises en compte.	
139	033-51	Zec Lac-au-Sable	Commentaires généraux de la zec : - Application des règles de l'art pour les usages reconnus; - Discussions à répéter chaque saison selon la PRAN.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Une première rencontre d'harmonisation a eu lieu afin de préciser les préoccupations. Une deuxième

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
			Lac au Sable - Présence de yourtes, camping (au sud de la piste d'atterrissage), sentier; - Zec : protection du corridor routier? BGA répond que le bois est déjà tombé (chablis) et que les superficies sont petites. La zec comprend la situation, mais de façon générale exprime une préoccupation relative au paysage, car il y a beaucoup de monde qui circule à cet endroit. Lac Savard - La zec pourrait profiter du nouveau chemin pour un nouvel accès au lac Savard (discussion à avoir entre zec et BGA); - Préoccupation relative aux ravages d'orignaux. La zec regardera avec un biologiste. Lac des Cèdres - Pont à l'ouest du lac des Cèdres n'est plus bon; - Il y a des chalets à ce lac et au lac Fraser. Celui du lac des Cèdres demandera sans doute une protection du paysage (à vérifier dans les commentaires reçus de villégiateurs). Lac Pilote - Peupliers renversés au nord du lac; - Encadrement visuel pour les chalets; - Présence d'un camping entre les lacs Pilote et Emmuraillé; à faire attention durant les opérations de récupération du chablis.	rencontre devrait avoir lieu lorsque la planification sera plus détaillée.

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
140	033-51	Particulier	Quelle est la zone tampon, c'est-à-dire la zone entre les terrains et la coupe des arbres? J'aimerais savoir quelle est la distance prévue entre la coupe des arbres et celle des terrains de villégiature où il n'y aura pas d'arbres coupés. J'aimerais également savoir quelle est la distance prévue entre la coupe des arbres et celle du parc national du Fjord-du-Saguenay où il n'y aura pas d'arbres coupés.	S'il s'agit d'un site de villégiature isolée, tel que cela est prévu dans le <i>Règlement sur l'aménagement durable des forêts</i>, la planification d'aménagement forestier sera élaborée selon les éléments suivants : – Aucune activité d'aménagement forestier ne peut s'effectuer sur un site de villégiature isolée (article 3); – Une lisière boisée d'au moins 60 m de largeur doit être conservée autour d'un site de villégiature isolée (article 7). La coupe partielle dans cette lisière boisée est possible selon les modalités prévues à l'article 9 du RADF. S'il s'agit d'un site de villégiature regroupée, tel que le prévoit le <i>Règlement sur l'aménagement durable des forêts</i>, la planification d'aménagement forestier sera élaborée selon les éléments suivants : – Aucune activité d'aménagement forestier ne peut s'effectuer sur un site de villégiature regroupée (article 3); – Une lisière boisée d'au moins 60 m de largeur doit être conservée autour d'un site de villégiature regroupée (article 7). La coupe partielle dans cette lisière boisée est possible selon les modalités prévues à l'article 9 du RADF;

Numéro de participant	Unité d'aménagement	Nom de l'organisme	Commentaire	Réponses MFFP
				– Un encadrement visuel de 3 km doit être conservé autour d'un site de villégiature regroupée (article 13).
141	033-51	Particulier	J'aimerais, si possible, avoir un aperçu des coupes de bois qui vont être faites par le lac à Simard. Ainsi pouvoir prévenir la perte d'engins de piégeage (collet et pièges). Je possède aussi un bail de villégiature sur l'emplacement de l'ancien camp Beaulieu. J'aurais une demande à vous formuler. Est-ce possible de superposer les données concernant les coupes forestières sur la carte 22d02102? Cela me permettrait de mieux situer les coupes et ainsi de retirer mes engins de piégeage et de même savoir quand vous allez faire ces coupes forestières. Si cela est possible, svp.	Les préoccupations opérationnelles ont été transférées au BGA concerné. Une carte plus détaillée des secteurs soumis à la consultation a été envoyée.

5. Conclusion

Cette consultation publique a permis à la population de s'exprimer sur le PAFIO Capitale-Nationale et sur le plan d'aménagement spécial de récupération de bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette du Bas-Saguenay qui lui a été soumis. Cet exercice permet de bonifier la conception du PAFIO de Capitale-Nationale et du plan d'aménagement spécial et contribue à harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population.

Pour consulter les différents documents de planification forestière pour la région de la Capitale-Nationale, visitez le site Web du MFFP (<http://www.mffp.gouv.qc.ca/>).

Annexe 1 : Commentaire du regroupement des villégiateurs des lacs Potvin et Double et des trappeurs du territoire visés par le PAS

**REGROUPEMENT DES VILLÉGIATEURS DES LACS
POTVIN ET DOUBLE ET DES TRAPPEURS DU TERRITOIRE
VISÉS PAR LE PAS - UA 3351 SECTEUR BAS SAGUENAY**

MÉMOIRE

COMMENTAIRES PORTANT SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE 2020 DES
PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER OPÉRATIONNELS (PAFIO) ET DES PLANS
D'AMÉNAGEMENT SPÉCIAL - UA 3351 BAS SAGUENAY

LE 26 NOVEMBRE 2020

Rédigé par :

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

**REGROUPEMENT DES
VILLÉGIATEURS DES LACS POTVIN
ET DOUBLE ET DES TRAPPEURS DU
TERRITOIRE VISÉS PAR LE PAS - UA
3351 SECTEUR BAS SAGUENAY**

Regroupement
474 Chabanel
Chicoutimi
G7H 3S4
Québec

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

1.0 INTRODUCTION

Ce mémoire présente le regroupement ainsi que les aspects significatifs reliés aux travaux sylvicoles du plan d'aménagement spécial. Il est inspiré des documents mis en références à l'annexe I et reprend intégralement des extraits de ceux-ci.

2.0 PRÉSENTATION DU REGROUPEMENT

2.1 Composition

Le regroupement signataire et appuyant ce mémoire est composé des villégiateurs des lacs Potvin et Double ainsi que de trappeurs dont les territoires s'étendent jusqu'aux secteurs des lacs en chaîne et lacs Étienne

Les villégiateurs regroupés sont les suivants :

- [REDACTED] secrétaire de l'association des villégiateurs de Rivière-Éternité et détenteur d'un bail de villégiature et la copropriétaire [REDACTED]
- [REDACTED] détenteur d'un bail de villégiature et la copropriétaire [REDACTED]
- [REDACTED] détenteur d'un bail de villégiature;
- [REDACTED] détenteur d'un bail de villégiature;
- [REDACTED] détenteur d'un bail de villégiature et la copropriétaire Mme [REDACTED]
- [REDACTED] détenteur d'un bail de villégiature et les copropriétaires [REDACTED] et [REDACTED]

Les trappeurs regroupés sont les suivants :

- [REDACTED] détenteur d'un permis de trappe, territoire Lac Potvin, Double, Blanc et Lac en Chaîne et [REDACTED] en apprentissage
- Groupe de 5 trappeurs détenteur d'un permis de trappe, territoire Lac du Gros Ruisseau et Lac Étienne;

Mentionnons aussi que plusieurs citoyens sympathisant et villégiateurs partagent les mêmes points de vue et intérêts que ceux qui seront exprimés ci-après.

2.2 Mandat et objectif

Le mandat du regroupement vise la protection de l'environnement en tenant compte des enjeux environnementaux soulevés dans ce mémoire. Il vise aussi à préserver les usages de ses multiples utilisateurs et ce, depuis plusieurs décennies dans le territoire visé.

L'objectif ultime est d'atteindre l'équilibre entre la viabilité économique, la protection de l'environnement et l'acceptabilité sociale des usages de la forêt publique dans le secteur visé mais dans une perspective plus large s'inscrivant dans l'environnement de la zone protégée de Parc Saguenay.

2.3 Territoire d'application

Le territoire visé par ce mémoire est celui présenté lors des consultations publiques pour le PAS UA 3351, Bas Saguenay (voir zone pourpre SIP 03351 Plan spécial 2020 à la figure de la page 53 du document de présentation du MFFP utilisé pour les consultations publique 2020 et joint en annexe 1. Ci-après nommé présentation MFFP) et présenté sur la carte interactive du site du MFFP.

3.0 MISE EN CONTEXTE

L'ajout de secteurs d'exploitation dans l'unité UA 3351 remonte à l'automne 2018 ayant comme justificatif l'épidémie de la tordeuse du bourgeon d'épinette mais surtout sous-entendu de fournir des volumes de bois supplémentaires à l'industrie. Une entente de gestion intégrée des ressources et de protection du territoire, secteurs des lacs Potvin et Double a été conclue en 2019 entre les représentants de ces secteurs et du MFFP. Nous estimons donc que celle-ci fait office de référence pour les travaux dans les secteurs sous consultations publiques mais nous jugeons qu'il faut tenter d'aller plus loin, ceci, pour des objectifs précédents.

Les présentes consultations s'inscrivent dans un contexte où des demandes de volumes supplémentaires sont exigées par le ministre m. Pierre Dufour. En effet on sent bien la pression venant des hautes instances politiques. À ce titre citons l'exploitation de la

forêt du lac Kénogami et l'intensification des travaux avec plus de 750 abatteuses en opération en 2020.

Une séance virtuelle de consultation publique a eu lieu le 5 novembre dernier. Au cours de cette séance les représentants du MFFP ont présentés les travaux dans les secteurs allant des secteurs des lacs Étienne jusqu'au lac en Chaîne limités au nord par le parc provincial Saguenay et au sud par la délimitation de l'unité administrative UA 3351, les documents de présentations nous ont été transmis suite à cette séance. On retrouve aussi des informations sur les travaux sylvicoles commerciaux sur la carte interactive du MFFP.

Deux types de coupe sont présentées dans le point sur la foresterie de la présentation soient les coupes partielles et de régénération. Des photos appuyant la présentation montrent de façon évidente les différences entre les ces deux types de coupes au même titre que les différences d'objectif et de particularité. Le type préconisé dans les documents de présentation n'est pas clairement identifié alors que la carte interactive semble montrée une coupe de régénération.

Enfin l'accent est porté du la tordeuse du bourgeon d'épinette comme justificatif aux travaux sylvicoles commerciaux. En effet une section de la présentation montre le cycle évolutif de l'insecte, les dommages qu'elle cause et l'évolution de la TBE sur une période de 10 ans soit de 2010 à 2020. On ne fait cependant aucune référence au rôle qu'elle joue dans le cycle naturel de la forêt boréale.

La période de consultation et la séance virtuelle sont bien organisées et de haut niveau. Ces démarches sont nécessaires et utiles pour la société incluant toutes ces parties prenantes. L'objectif de notre démarche est de trouver un équilibre entre les pôles du développement durable ainsi que de participer à l'amélioration de l'exploitation de cette ressource et de trouver l'acceptabilité sociale des communautés.

4.0 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

4.1 Maintien de la biodiversité

Structure d'âge des forêts aménagées Les vieilles forêts sont d'une importance capitale pour la faune et la flore. Elles comptent de grands arbres verts, mais beaucoup d'arbres morts. Plus les forêts vieillissent, plus elles sont susceptibles d'être soumises à l'action des perturbations secondaires, plus on y retrouve de chicots. Or, les arbres morts debout ont souvent des cavités qui permettent d'héberger certains oiseaux et mammifères, alors que les débris ligneux au sol constituent des habitats de prédilection pour plusieurs espèces. Le bois mort est bien plus vivant qu'il n'en a l'air!

Le paysage forestier est donc un buffet diversifié où l'on retrouve des forêts de composition variée en termes d'espèces d'arbres et variée en termes d'âges des forêts. La quantité de biodiversité est liée à ce buffet diversifié. L'enjeu ici est de consacrer un degré d'altération faible pour améliorer la connectivité des espèces sensibles à la fragmentation, dont le degré d'altération est minimisé.

Maintien des grands massifs forestiers >1000 ha Ces superficies, ou une partie de ces superficies, pourraient constituer des milieux susceptibles de conserver des habitats bien répartis et reliés à l'échelle des UA pour répondre aux besoins des espèces sensibles à la fragmentation et au manque de connectivité. Dans plusieurs unités d'aménagement, le territoire planifié par le MFFP est adjacent à d'autres types de tenures et d'autres types d'exploitations (par exemple Parc Saguenay). Même si le ministère n'est pas forcément celui qui prend les décisions quant à ces territoires, il serait important de les inclure lors de l'analyse des problématiques liées à l'eau, à la faune, notamment pour les enjeux de connectivité.

Faune terrestre exploitée et maintien des attributs et les habitats de la martre d'Amérique et autres espèces présentes Les coupes partielles représentent une option intéressante pour limiter les effets négatifs de forestier sur les espèces sensibles à la fragmentation comme la martre. Prévoir un pourcentage coupes partielles / récolte plus élevé afin de limiter les effets négatifs de l'aménagement forestier sur les espèces sensibles à la fragmentation.

Nous devons tenir compte aussi des préoccupations de nouvelles parties prenantes que sont les trappeurs utilisant ce territoire de plus de 50 ans. Une perte d'habitat aura des conséquences graves sur leurs activités.

Assurer une présence suffisante de legs biologiques dans les parterres de coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS) Le type de rétention, les essences, leur niveau de dégradation, le diamètre des arbres sont des paramètres importants notamment lorsque l'on considère l'utilisation des habitats par la faune. Par exemple, les différentes espèces de pics utiliseront des arbres de différents diamètres, à un stade de décomposition en particulier. En fonction des types de peuplements et si les CPRS sont maintenues, il serait pertinent que le MFFP définisse des critères selon les paramètres de rétention (type de rétention, les essences, leur niveau de dégradation, leur diamètre).

4.2 Protection des milieux riverains et humides

La récolte forestière a des impacts dans l'environnement immédiat comme tout autour des zones exploitées. C'est pourquoi le MFFP identifie pour les milieux riverains des zones de protection intégrale (bande plus grande) où la coupe partielle est autorisée, mais avec l'interdiction d'y circuler avec de la machinerie forestière. Il pourrait être approprié d'effectuer un suivi de la qualité de l'eau avant, pendant et après les travaux de récolte pour certains bassins versants ayant des sites fauniques d'intérêt identifiés (frayères connues, lacs à omble de fontaine sensibles et lacs à touladi). L'objectif principal serait d'évaluer la turbidité et de quantifier les matières en suspension présentes dans l'eau en lien avec la sédimentation ou l'érosion.

4.3 Protection des paysages forestiers

Définir des distances cibles qui permettront de réduire l'impact des coupes forestières sur les paysages à proximité des zones récréotouristiques et de villégiature en s'inspirant de l'entente de gestion intégrée des lacs Potvin et Double.

4.4 Chemin d'accès et interconnectivité

L'enjeu de la planification de la sécurité routière et de la gestion des chemins multi usages est un enjeu social, économique et environnemental qui doit être pris en considération dans la planification et lors des opérations forestières.

5.0 PRÉOCCUPATION DU REGROUPEMENT

Les coupes forestières, lorsqu'elles sont trop grandes ou qu'il n'y a pas assez de forêt résiduelle, altèrent fortement le paysage dans les sites d'intérêt pour les activités plein-air et les sites de villégiature. Ceci fait en sorte que la valeur du territoire d'apparence naturelle est diminuée. Le territoire des secteurs de l'association fait aussi partie de la zone périphérique de Parc Saguenay ce qui représente un immense intérêt pour ses utilisateurs. Les préoccupations du regroupement sont présentées au tableau 1.

Tableau 1 : Préoccupation et objectif du regroupement

Préoccupations		Objectifs du regroupement	
1	Effets néfastes des coupes sur l'hydrologie et la qualité de l'eau	1	Organiser les coupes forestières pour limiter les phénomènes d'érosion et d'ensablement des cours d'eau
2	Effets néfastes des bandes riveraines de largeur trop étroite sur les écosystèmes aquatique et certains habitats fauniques	2	Protéger la qualité de l'eau et des habitats fauniques (aquatiques et riverains)
4	Baisse de la qualité de l'eau et des habitats fauniques à proximité des nouveaux chemins	4	Minimiser l'apport de sédiments par les traverses de cours d'eau dans les frayères identifiées lors de la construction des nouveaux chemins
5	Raréfaction des milieux humides forestiers et destruction de ceux-ci lors des travaux (milieux humides du lac de la roche et zone humide sur la montagne à l'est du lac Potvin)	5	Assurer une protection accrue des milieux humides et riverains sensibles, diversifiés et rares afin de maintenir toutes une gamme d'écosystèmes productifs et diversifiés
6	Effet de la taille et de la répartition spatiale des coupes sur l'habitat de la grande faune	6	Tenir compte des espèces d'intérêt pour la chasse dans l'aménagement forestier
8	Raréfaction des grands massifs forestiers (plus de 1000 ha)	8	Conserver des superficies suffisantes de massifs forestiers aux caractéristiques particulières
9	Raréfaction des vieilles forêts	9	Faire en sorte que la structure d'âge actuelle des forêts aménagées s'apparente à celles des forêts naturelles
10	Pas de mesures de protection des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (ex : bouleau jaune)	10	Prévenir l'inscription de ces espèces sur la liste des espèces menacées ou vulnérables
11	Manque de confiance envers la qualité et la quantité des suivis des travaux en forêt effectués par le MFFP	11	Améliorer la qualité des suivis en forêt et établir un lien de confiance
12	Les chemins forestiers et les coupes perturbent parfois les terrains aux abords des abris	12	Améliorer l'acceptabilité aux abords de ceux-ci

Préoccupations		Objectifs du regroupement	
	sommaires, sentiers d'accès et autres installations		
13	Augmentation du risque d'accidents liés aux utilisateurs du territoire lors des opérations forestières et du transport de bois	13	Diminuer le risque d'accident
14	Les coupes forestières altèrent fortement le paysage lorsque les secteurs sont trop grands. Pas assez de forêts résiduelles, coupes trop rapide	14	Conserver une qualité de paysage acceptable et maintenir une prédominance de couvert forestier dans les paysages des sites sensibles
15	Le potentiel en habitat de l'orignal risque de se dégrader par les coupes forestières sur le territoire	15	Répartir la récolte dans le temps et l'espace afin d'obtenir un rendement soutenu en habitat. Appliquer des coupes forestières partielles
16	Conflits liés à une mauvaise communication	16	Établir et maintenir une communication efficace et transparente

6.0 LACUNES AMÉNAGEMENT FORESTIER ET TORDEUSE DU BOURGEONS D'ÉPINETTE

6.1 Lacune aménagement forestier

Le type de coupe privilégié est une coupe de régénération des sols s'apparentant à une coupe totale ou une coupe à blanc. Le profil de ce type de chantier est souvent carré avec de grandes surfaces dénudées ou on peut observer une érosion importante des sols et de forts courants éoliens causant des chablis dans les bandes de protection et les séparateurs de coupes laissés en place.

Ce type de coupes fait aussi en sorte que l'âge et la structure des forêts ne laisse plus de place pour les arbres matures et les vieilles forêts et priorise de jeunes forêts et des forêts intermédiaires contrairement au paysage naturel. Le stade pour une atteindre une vieille forêt est de 160 à 200 ans, un chantier de coupes totales cause donc un impact à long terme sur les vieilles forêts.

6.2 Tordeuse du bogueon d'épinette

Quoique souvent perçue négativement la TBE joue un rôle écologique important. En effet une épidémie de TBE a un effet complexe sur la structure de régénération des

peuplements forestiers en contribuant à l'hétérogénéité de ceux-ci et par le fait même au maintien de la biodiversité et du paysage naturel.

Les épidémies ont tendance à se produire de façon cyclique. Les épidémies de tordeuse des bourgeons de l'épinette se répètent environ tous les 30 ans. Habituellement, elles sont sévères une fois sur deux, donc à tous les 60 ans. La durée d'un cycle épidémique varie de 10 à 15 ans pour s'estomper après celle-ci. Le pic de l'épidémie peut donc se situer autour de la septième année. La figure de la page 17 de la présentation du MFFP montre l'évolution de la situation de la TBE de 2010 à 2020. 2020 pourrait vraisemblablement être le pic de l'épidémie et se résorber dans les prochaines années.

Depuis avril 2018, un plan spécial de récupération de bois affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) est en vigueur dans l'UA et tous les efforts des industriels sont orientés à récupérer le maximum de ces bois avant sa perdition. Les plans spéciaux d'aménagement élaborés afin de récolter rapidement les arbres atteints avant qu'ils ne perdent leur valeur marchande visent avant tout à compenser partiellement les pertes financières. Cependant, cela soulève aussi des préoccupations sur le maintien de la productivité de nos forêts. La TBE fait partie de la dynamique naturelle des écosystèmes boréaux depuis des millénaires. Les populations animales et végétales se sont adaptées à la TBE, tout comme au feu, ainsi qu'aux changements à court et long terme induits par cette perturbation.

7.0 AMÉNAGEMENT ÉCOSYSTÉMIQUE ET LIGNICULTURE

L'aménagement écosystémique consiste à pratiquer un aménagement forestier apte à maintenir la diversité biologique et la viabilité des écosystèmes. Pour y parvenir, l'aménagement écosystémique cherche à réduire les écarts entre la forêt aménagée et la forêt naturelle. Le concept est le suivant : en maintenant les forêts aménagées dans un état proche de celui des forêts naturelles, on peut assurer la survie de la plupart des espèces, car ces dernières y trouveront des conditions auxquelles elles sont adaptées. Cette approche offre actuellement la meilleure option pour éviter les pertes de biodiversité. De plus, conserver le caractère naturel des forêts correspond à une valeur maintes fois exprimée par la population québécoise

L'aménagement écosystémique comporte des activités de récolte et de production de bois. Il ne vise donc pas à reproduire intégralement la forêt naturelle, mais plutôt à s'en

rapprocher. Par conséquent, les stratégies d'aménagement et les traitements sylvicoles doivent créer des paysages forestiers qui renferment la diversité et l'irrégularité des forêts naturelles. L'aménagement écosystémique veut ainsi maintenir les écosystèmes forestiers et leurs principaux attributs écologiques (composition, structure et répartition dans l'espace) afin que tous bénéficient, de façon durable, des avantages sociaux et économiques que procurent les forêts.

Les sept principaux enjeux écologiques retenus par le MFFP

- Les changements dans la structure d'âge des forêts
- Les changements dans l'organisation spatiale des forêts
- Les changements de composition végétale des forêts
- La simplification de la structure interne des peuplements
- La raréfaction de certaines formes de bois mort
- L'altération des fonctions écologiques des milieux humides et riverains
- Les espèces nécessitant une attention particulière pour assurer leur maintien

8.0 RECOMMANDATIONS

Considérant les éléments précédents nous formulons les recommandations suivantes qui devraient appliquées par ordre de priorité:

1. Préserver, maintenir ou restaurer la vieille forêt présente dans la zone pourpre de l'unité administrative 3351
2. Concevoir l'aménagement des forêts en s'appuyant sur les sept enjeux du MFFP et appliquer les principes d'aménagement écosystémique;
3. Privilégier des coupes partielles et sélectives plutôt que des coupes totales
4. Applique les mêmes mesures que celles de l'entente de gestion intégrée des lacs Potvin et double tel que présenté en annexe II.

Étant des utilisateurs permanents de ce secteur que nous aimons tant pour sa beauté que pour le bien-être qu'il procure nous rêvons d'élaborer une stratégie pour un développement forestier durable. Celui-ci serait construit sur trois piliers que seraient l'aménagement écosystémique des forêts, l'implantation d'aires protégées et enfin

maximiser l'inclusion de territoire en ligniculture près des usines de transformation du bois.

Espérant contribuer au développement forestier nous vous remercions de nous permettre le dépôt de ce mémoire et d'en recevoir le contenu.

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Représentant du regroupement

ANNEXE I

Références

VILLÉGIATEURS ET TRAPPEURS - MÉMOIRE SUR LES CONSULTATIONS PUBLIQUE (PAFIO ET PAS) UA 3351

Consortium de la recherche sur la forêt boréale. 2000. Au royaume de la forêt boréale commerciale, le groupe MADIE, 64 pages.

MFFP, PE Séance Info Cons Pub 3351. 2020 Séance d'information sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel 2018-2023 Unité d'Aménagement 033-51 et 031-53 (Laurentides, Charlevoix et Bas Saguenay), 77 pages

CREAT, 2017 Commentaire PAFIO. 2017. Mémoire - Commentaires portant sur la consultation publique des plans d'aménagement forestier intégré tactiques 2018-2023 de l'Abitibi-Témiscamingue, 14 pages

Ressources Naturelles Canada 2018, La tordeuse des bourgeons de l'épinette. Centre de foresterie des Laurentides, 12 pages.

MNRF. 2010. Manuel de référence pour l'aménagement écosystémique des forêts au Québec Module 1 - Fondements et démarche de la mise en œuvre. Direction de l'environnement et de la protection des forêts. 60 pages

Valeur Nature, Valorisation scientifique et développement écotouristique, L'aménagement écosystémique des forêts boréales les recettes de dame nature. 29 pages

MFFP, 2018 Intégration des enjeux écologiques dans les plans d'aménagement forestier intégré de 2018-2023 Cahier 1 Concepts généraux liés à l'aménagement écosystémique des forêts 37 pages

Institut EDS et SHFQ, 2014. L'aménagement écosystémique des forêts au Québec: questions et pistes de réflexion autour de la prise en compte des enjeux sociaux. 40 pages

MFFP, 2014 Direction de l'aménagement et de l'environnement forestiers Direction de la protection des forêts. L'aménagement écosystémique dans un contexte d'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Guide de référence pour moduler les activités d'aménagement dans les forêts publiques. 138 pages

ANNEXE II

Point d'intérêt et mesures de l'entente de gestion intégrée à appliquer

VILLÉGIATEURS ET TRAPPEURS - MÉMOIRE SUR LES CONSULTATIONS PUBLIQUE (PAFIO ET PAS) UA 3351

Points d'intérêt	Mesures à appliquer
1. Lacs Étienne Zone tampon de 0 à 500 mètres	- Moins de 25% du secteur de coupes visibles. La régénération en essences commerciales devra avoir atteint une hauteur de 5 m avant de pouvoir récolter à nouveau dans ce paysage - Coupe de jardinage sur l'ensemble de la zone - Lisière boisée de 100 mètres autour des Lacs - Superficie maximale visible de moins de 40 ha d'un seul tenant d'une assiette de coupe
2. Lacs Étienne Zone tampon de 500 à 2000 mètres	- Moins de 33% du secteur de coupes visibles. Maintenir une mosaïque forestière en répartissant les coupes dans l'espace et le temps - Superficie maximale visible de moins de 40 ha d'un seul tenant d'une assiette de coupe
3. Chemin d'accès et portage Zone tampon de 0 à 500 mètres	- Moins de 33% du secteur de coupes visibles. La régénération en essences commerciales devra avoir atteint une hauteur de 5 m avant de pouvoir récolter à nouveau dans ce paysage - Coupe de jardinage sur l'ensemble de la zone
4. Chemin d'accès et portage Zone tampon de 500 à 1500 mètres	- Moins de 40% du secteur de coupes visibles. Maintenir une mosaïque forestière en répartissant les coupes dans l'espace et le temps - Coupe de jardinage sur l'ensemble de la zone
5. Les bouleaux jaunes et les érables	- Les bouleaux jaunes et les érables de moins de 24cm de diamètres à 1,30 mètre du sol doivent être conservés sur pieds, etc - Enlever les secteurs de coupes à l'ouest du lac Potvin
6. Thuyas (cèdres)	Tous les thuyas (cèdres) doivent être conservés sur pieds
7. Scarifiage/nettoyage	Qu'une opération de scarifiage/nettoyage soit pratiquée sur la zone de coupe qui a eu lieu à l'hiver 2019 au lieu d'un reboisement de type mono culture qui est proposé. Pas de reboisement
8. Les frayères	- Les frayères répertoriées, identifiées et protégées. - Restaurer la frayère endommagée du lac Potvin et assurer la protection de 100% des frayères identifiées ou relevés lors des travaux de coupes. 100% des ponceaux assurant la libre circulation des poissons
9. Les sentiers pédestres	Les sentiers pédestres (portages) identifiés et répertoriés, protégés et conservés
10. L'aménagement des chemins	Un plan précis de l'aménagement des chemins forestiers.
11. Sécurité	Assurer un accès sécuritaire au territoire.
12. Baux villégiature	Lisière boisée de 60 mètres autour des baux de villégiature

VILLÉGIATEURS ET TRAPPEURS - MÉMOIRE SUR LES CONSULTATIONS PUBLIQUE (PAFIO ET PAS) UA 3351

Points d'intérêt	Mesures à appliquer
13. Sources eau potable	• Source d'eau potable identifié et protégé
14. Grande Faune (originaux et autres)	• Déterminer la répartition spatiale et temporelle des coupes pour maintenir ou augmenter la densité des populations à long terme
15. Habitat martres	• Conserver plus de 33% de la superficie forestière en peuplements adéquats pour les espèces sensibles à la fragmentation et à la connectivité
16. Rivières et ruisseaux	• Assurer le respect des lisières boisées et des mesures de protection des cours d'eau
17. Milieux humides	• Assurer la protection de 100% des milieux répertoriés ou relevés lors des travaux de coupes
18. Chemin accès chalets	• Lisière boisée de 30 mètres de part et d'autres des chemins
19. Pratiques forestières	• 100 % des travaux forestiers seront suivis et présentés chaque année
20. Vieilles forêts	• Plus de 40% de la superficie de l'UA occupée par la vieille forêt
21. Distance des chemins multi usage et abris sommaire	• Aucun chemin forestier à moins de 80 mètres d'un abri sommaire
22. Entretien du chemin accès principal	• 100% du chemin nivelé à la fin des travaux forestiers
23. Chemin accès aux chantiers forestiers	• 100% des chemins fermés à la fin des travaux forestiers
24. Période de chasse original à la carabine	• 100% des opérations forestières en arrêt durant la période de chasse
25. Planification forestière et harmonisation des travaux	• 100% de la planification forestière annuelle présentée aux représentants du regroupement et aucune situation problématique après consultation des plans. • Communiquer un échéancier des travaux forestiers (estimation de la durée, période prévue etc.)
26. Plan d'aménagement forestier	• Les plans d'aménagement forestier des secteurs doivent être clairs et compréhensibles en y présentant tous les travaux, interventions ou modification du territoire

Annexe 2 : Réponse du MFFP au commentaire du regroupement des villégiateurs des lacs Potvin et Double et des trappeurs du territoire visés par le PAS



PAR COURRIEL

Québec, le 26 mars 2021

Regroupement des villégiateurs
des lacs Potvin et Double
474, rue Chabanel
Chicoutimi (Québec) G7H 3S4



**Objet : Consultation publique du plan d'aménagement forestier intégré
opérationnel et du plan d'aménagement spécial – Unité d'aménagement
Charlevoix–Bas-Saguenay**

Madame,
Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir fait part de vos commentaires à la suite de la consultation publique du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) de l'unité d'aménagement Charlevoix–Bas-Saguenay (UA 033-51) et du plan d'aménagement spécial (PAS), qui s'est déroulée du 26 octobre au 19 novembre 2020.

La gestion forestière au Québec s'appuie sur un ensemble de dispositions légales et administratives. Avec la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF), la Stratégie d'aménagement durable des forêtsⁱ constitue l'assise du nouveau régime forestier et indique comment le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs entend concrétiser la mise en œuvre de celui-ci. Avec l'ensemble des partenaires et des utilisateurs du territoire forestier, le Ministère met ainsi en valeur une vision commune à propos des objectifs à atteindre et des actions à accomplir pour progresser en aménagement durable des forêts du Québec. Si vous souhaitez en connaître davantage sur l'aménagement durable des forêts publiques, nous vous invitons à consulter le bilan quinquennal 2013-2018ⁱⁱ réalisé par le Ministère.

... 2

De plus, un des jalons de la mise en œuvre de la LADTF, le Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF), impose les modalités d'intervention forestière qui encadrent les activités d'aménagement forestier menées notamment par l'industrie forestière, les villégiateurs, les pourvoyeurs ou tout autre personne ou organisme.

Le plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) de l'UA 033-51 pour 2018-2023ⁱⁱⁱ a été élaboré selon les principes de l'aménagement écosystémique. Ainsi, les enjeux écologiques propres à l'UA 033-51 s'y retrouvent et la stratégie d'aménagement retenue intègre les solutions visant à réduire l'écart entre la forêt naturelle et la forêt aménagée. Les solutions retenues permettent de choisir adéquatement les meilleurs scénarios sylvicoles. Les secteurs d'intervention qu'on retrouve au PAFIO sont sélectionnés conformément au PAFIT. Nous vous invitons à porter une attention particulière à l'échelle d'application de ces enjeux écologiques, en particulier celui de la structure d'âge des peuplements pour lequel le portait est établi sur la base des unités territoriales de planification ayant en moyenne une superficie de 150 km². Celle dans laquelle se retrouve le territoire des lacs Potvin et Double a une superficie de 15 000 ha.

Le maintien de massifs forestiers de 1000 ha et plus est un enjeu qui appartient au domaine bioclimatique de la pessière à mousse et il est pris en compte par l'organisation spatiale des coupes^{iv}. L'UA 033-51 fait partie du domaine bioclimatique de la sapinière pour lequel une nouvelle approche d'organisation spatiale des coupes est mise en œuvre graduellement depuis 2016 et sera appliquée provincialement dès 2023. Pour plus d'information sur cette approche actuellement appliquée sur le territoire de l'unité d'aménagement de Portneuf, nous vous invitons à consulter le document^v sur notre site Internet.

À titre de gestionnaire du territoire public, le Ministère doit voir à ce que des stratégies soient déployées sur le territoire aménagé afin de s'assurer du bon état de santé des arbres et réduire les pertes éventuelles de bois. Pour la gestion de l'épidémie actuelle de tordeuse des bourgeons de l'épinette, le Ministère s'est doté d'un plan d'action qui vise, entre autres, à minimiser les pertes de volumes de bois à court terme, à favoriser le rendement ligneux à long terme dans les territoires touchés et à mettre en place des pratiques forestières qui respectent l'aménagement durable des forêts.

Lorsque d'importants massifs forestiers sont affectés, le Ministère prépare un PAS en vue d'assurer la récupération du bois et, au besoin, la remise en production des superficies touchées. À l'intérieur des chantiers de récupération, on vise à maintenir des attributs forestiers servant de refuges et de foyers de recolonisation aux espèces présentes sur le territoire, tout en permettant d'atténuer l'impact visuel des coupes. Pour ce faire, on privilégie le maintien d'une quantité minimale de forêts résiduelles, autant que possible organisées en blocs de grande taille et de forme compacte. De plus, on vise la rétention d'une quantité variable d'arbres de taille marchande sur une proportion des parterres de récolte en y pratiquant des coupes à rétention variable. Cette rétention constituera une contribution additionnelle à celle de la forêt résiduelle dans l'accomplissement de ses fonctions. Néanmoins, ce plan peut déroger à certains articles du RADF.

Nous espérons que ces précisions vous aideront à mieux comprendre nos orientations quant à l'aménagement durable des forêts et le type de gestion de la forêt publique au Québec.

Néanmoins, nous vous invitons à une rencontre d'échange sur l'ensemble des préoccupations que vous soulevez dans le mémoire de consultation ainsi que sur les éléments de réponse abordés dans cette lettre. Nous privilégions ce moyen de communication afin de garantir une compréhension mutuelle. Ainsi, vous pourrez convenir d'une date pour cette rencontre en communiquant avec M. Jean-Philippe Jacques, chef de l'unité de gestion Portneuf–Laurentides–Charlevoix, à l'adresse courriel Jean-Philippe.Jacques@mffp.gouv.qc.ca ou au numéro 418 880-0401.

Je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur de la gestion des forêts de
la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches,

Marc-André Boivin, ing.f.

ⁱ <https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/strategie-amenagement-durable-forets.pdf>

ⁱⁱ <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/reddition-de-comptes-sur-amenagement-durable-forets/>

ⁱⁱⁱ https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PAFIT_2018-2023_03351.pdf

^{iv} https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Cahier3_1_3_Forets_Perennes.pdf

^v https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Derogation_OS_UA03171_R03.pdf



**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec

